

JUIN 2013

# PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



**RÉGION LIMOUSIN** TRIBUNE DE MICHÈLE DELAUNAY, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE | L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE CHAILLOT | ENTRETIEN AVEC ALBERT DUBLER, PRÉSIDENT DE L'UIA | "QUAND LA LOI TUE LA LOI" | ACTUALITÉ SOCIALE | DES FORMATIONS AU MANAGEMENT, POUR QUOI FAIRE ? | COMMENT MONTER SON AGENCE D'ARCHITECTURE ?

**44<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES**  
PARIS, 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES

# Bureaux bioclimatiques au gaz naturel !

## Témoignage de l'architecte Ludovic Blanchard qui a conçu un ensemble de bureaux avec une climatisation 100 % naturelle

Publi-  
rédactionnel



### POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE PROJET SCINTÉO ?

Tout a commencé par un concours lancé par la ville de **la Roche-sur-Yon** qui souhaitait un promoteur et un architecte pour réaliser **8 000 m<sup>2</sup> de bureaux** ainsi qu'un hôtel de 72 chambres. Le projet, construit sur une ancienne friche de la SNCF dont les entrepôts ont été rasés, devait s'intégrer à un futur pôle d'échange multimodal.

### QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF BBC ?

L'enveloppe du bâtiment a été privilégiée afin **d'éviter au maximum les dispositifs techniques**. Nous avons évidemment réalisé une importante isolation par l'extérieur avec un isolant minéral et des cassettes verticales de 30 cm de large. Puis, pour chaque façade, nous avons mené une réflexion appropriée par rapport à l'ensoleillement. Par exemple, les façades sud ont été traitées avec des brise-soleil orientables qui permettent de moduler la puissance du soleil méridional, qui peut être gênante. Nous avons voulu réaliser un bâtiment qui puisse profiter de la lumière naturelle, en évitant les éventuels problèmes de surchauffe. L'effort tout particulier porté sur la conception du bâti, son orientation, ses protections solaires et son isolation a rendu **la climatisation inutile**.

### POUR CE PROJET, VOUS AVEZ CHOISI LE GAZ NATUREL ; POURQUOI ?

L'économie ! Le choix d'un chauffage par **chaudière à condensation** au gaz naturel avec des radiateurs en périphérie des plateaux a bien sûr été **motivé par le coût**. Le groupe Giboire s'est renseigné auprès de GrDF pour connaître le coût de notre projet,

comprenant le raccordement, le coût moyen des produits, de la pose et la consommation énergétique.

Une réflexion sur le long terme a également mené au choix du gaz naturel qui participe à la volonté d'avoir un bâtiment bien isolé par l'extérieur et qui tire parti de ses façades pour répondre à la problématique thermique.

En optant pour le chauffage de ses bureaux au gaz naturel, le groupe Giboire a privilégié le confort de ses futurs occupants, tout en minimisant sa consommation énergétique.

### IMMEUBLE DE BUREAUX "SCINTÉO", (LA ROCHE-SUR-YON, 85)



- **Maître d'ouvrage** : OCDL Groupe Giboire
- **Architecte** : Architecture Blanchard Marsault Pondevie, SNC Lavalin économiste ; BET tous corps d'état
- **Livraison** : Études et réalisation 2010-2013-Travaux en cours
- **Surface** : 8 000 m<sup>2</sup>, dont 5 200 m<sup>2</sup> ERP



RETROUVEZ LA SUITE DE CETTE INTERVIEW AINSI QUE DE NOUVELLES RÉFÉRENCES SUR LES SOLUTIONS GAZ NATUREL DANS LE COMPLÈMENT DE CE NUMÉRO !

Contact :  
**IGOR RAPENEAU,**  
**Pôle Efficacité Energétique**  
igor.rapeneau@grdf.fr



Avec vous,  
en réseau



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



**RÉGIS CHAUMONT,**  
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ  
DE LA VIE SYNDICALE  
ET DE LA COMMUNICATION



L'UNION DES ARCHITECTES

UNSF A  
29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : [contact@unsfa.fr](mailto:contact@unsfa.fr) - [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)  
[passionarchitecture@unsfa.com](mailto:passionarchitecture@unsfa.com)

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur : Isabelle Chinardet-Cantineau | Actuas : Editions PC | Infos Ministères : Isabelle Chinardet-Cantineau | Institutionnel : Sabine Fournal | International : Philippe Klein | Bon sens : Gilbert Ramus | Vie syndicale : Régis Chaumont | Club Prescrire : Ruth Mnamani et Sophie Daga | Infos sociales : Christophe Yuen | Formation : Bernard Coudert et Sophie Lérault | Collectivité locale : Estelle Palucki et Isabelle Chinardet-Cantineau | L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki et Editions PC | L'architecture au quotidien : Sabine Fournal | Archi-culture : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsfa : 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **ÉDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsfa
- RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

- COUVERTURE  
Photographie & réalisation :  
Bibliothèque Multimédia Intercommunale du Grand Guéret (23) (architecte : Brochet Lajus Pueyo agence d'architecture) © Collection Grand Guéret / S. PAROUTY

## PLUS D'ARCHITECTES POUR PLUS D'ARCHITECTURE

Certains confrères sont surpris lorsqu'on affirme qu'il faut plus d'architectes. En 1985, il y avait plus de 20 000 architectes en France, soit environ 40 architectes pour 100 000 habitants. En flirtant aujourd'hui avec 30 000 inscrits au tableau de l'Ordre, soit 47 architectes pour 100 000 habitants, la situation n'a guère évolué. **C'est le pays d'Europe où nous sommes les moins nombreux.** En comparaison, l'Allemagne compte 150 architectes pour 100 000 habitants, l'Italie : 245, et la moyenne européenne est de **91**.

**Plus d'architectes**, cela veut dire que nos agences doivent rassembler **plus de professionnels compétents** pour répondre à l'étendue et aux spécificités de nos missions. Cela veut aussi dire plus d'architectes mieux formés, et plus de bâtiments réalisés sous l'égide de notre profession, y compris pour les petits projets. Cela nécessite également une maîtrise d'ouvrage dans laquelle les architectes sont plus présents, des écoles où les architectes sont mieux associés à l'enseignement, la mise en situation professionnelle des jeunes diplômés avec plus d'architectes pour les encadrer. Cela veut dire moins de dérives de la maîtrise d'ouvrage qui, lorsqu'elle esquivé notre métier, sacrifie l'intérêt public.

Il nous faut réinvestir l'espace public en ne laissant pas rétrécir notre profession. Les différentes rubriques du présent numéro montrent qu'il s'agit de combats de chaque jour. **Plus d'architectes, cela veut dire plus d'architecture. Pour tous...**

Soyez nombreux. Nous serons dynamiques, c'est le combat quotidien de l'Unsfa. Venez découvrir notre univers et réservez les 3, 4 et 5 octobre 2013 pour le Congrès des Architectes, au cœur de Paris.  
**Être unis, forts et nombreux, c'est capital !**

**04** À L'HONNEUR

**05** ACTUAS

**06** INFOS MINISTÈRES  
"OSER LA BIEN TRAITANCE ARCHITECTURALE" PAR MICHELE DELAUNAY, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE

**08** INSTITUTIONNEL  
L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE CHAILLOT

**10** INTERNATIONAL  
ENTRETIEN AVEC ALBERT DUBLER, PRÉSIDENT DE L'UIA

**12** BON SENS  
"QUAND LA LOI TUE LA LOI"

**17** VIE SYNDICALE  
44<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES, VIE DES RÉGIONS

**21** CLUB PRESCRIRE

**27** INFOS SOCIALES

**29** FORMATION  
"DES FORMATIONS AU MANAGEMENT, POUR QUOI FAIRE ?"

**30** COLLECTIVITÉ LOCALE  
JEAN-PAUL DENANOT, PRÉSIDENT DE LA RÉGION LIMOUSIN - ERIC CORREIA, VICE-PRÉSIDENT DU GRAND GUÉRET

**33** CAHIER SPÉCIAL LIMOUSIN

**38** L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN  
COMMENT MONTER SON AGENCE D'ARCHITECTURE ?

**42** ARCHI-CULTURE

# À L'HONNEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)



## MICHEL CANTAL-DUPART 1, ÉLEVÉ AU GRADE D'OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

L'insigne lui a été remis le 13 avril dernier par Jean-Marc Ayrault, premier ministre, à bord de la "Louise-Catherine", péniche en béton de Le Corbusier amarrée au port d'Austerlitz.

Ce bâtiment flottant, aujourd'hui classé Monument historique, a reçu "les sans-adresse, les sans-repos et les sans taudis" depuis 1929. Lorsque l'Armée du salut a cherché à vendre l'Asile Flottant, l'association Louise-Catherine s'est engagée à le réhabiliter en respectant l'esprit et la signature du concepteur ([www.peniche-lecorbusier.com](http://www.peniche-lecorbusier.com)).

Architecte-urbaniste, Michel Cantal-Dupart a reçu le Prix du Projet Citoyen décerné par l'Union nationale des syndicats français d'architectes en 2007.

## NUIT DU GRAND ÂGE ET DU BIEN VIEILLIR 4

L'édition 2013, avec ses 90 nommés, a pour objectif de valoriser les plus belles initiatives, de promouvoir l'esprit d'entreprise et de créer des vocations pour le bien-être des personnes âgées en perte d'autonomie. Le vieillissement de notre population étant une lame de fond inéluctable, les pouvoirs publics souhaitent soutenir la "silver economy" comme en témoigne la présence de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie à cette soirée. Pour connaître le palmarès des quatre catégories du trophée du grand âge (Bien vieillir chez soi et dans la cité, Hébergement collectif et maisons de retraite, Prévention pour soi et les autres, Santé et avancée en âge) :

[www.trophees-du-grand-age.fr/non-classe/trophees-du-grand-age-et-du-bien-vieillir-le-palmares/](http://www.trophees-du-grand-age.fr/non-classe/trophees-du-grand-age-et-du-bien-vieillir-le-palmares/)

## BRUNO LÉCHEVIN 2, UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'ADEME

Bruno Léchevin, ex-syndicaliste, spécialiste des questions d'énergie, a été nommé officiellement président de l'Ademe le 13 mars 2013 en Conseil des ministres. Âgé de 61 ans, il prend ainsi la tête de cet établissement public d'un millier de salariés qui joue un rôle très important dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement et d'énergie. Il remplace à ce poste François Loos, qui y avait été nommé en 2011. Son parcours est celui d'un homme d'action, autant hier dans les mouvements de jeunesse, le syndicalisme, qu'aujourd'hui dans le monde de l'énergie.

## GLOBAL AWARD FOR SUSTAINABLE ARCHITECTURE 2013 3

Cinq agences d'architecture venues de près – Belgique, Portugal – et de loin – États-Unis, Equateur, Malaisie – ont reçu le 6 mai à Paris le Global Award for Sustainable Architecture 2013. L'occasion de donner leurs visions d'un monde où homme et nature cohabitent.

Les prix ont été remis par la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti.

Des cinq lauréats, nous retiendrons :

- José Paulo Dos Santos, (Porto, Portugal) qui prône la sagesse de l'incertitude ;
- Kévin Low, (Kuala Lumpur, Malaisie) qui affirme : "Penser au contenu plutôt que par la forme c'est plus puissant" ;
- David Barragan, Marialuisa Borja, Esteban Benavides et Pascual Gangotena de Al Borde, (Quito, Equateur) qui démontrent qu'il faut savoir tirer profit de la situation de crise ;
- Ted Flato, Lake/Flato architects (Texas, États-Unis) qui invite à "Learn to look" ;
- Marie Moignot et Xavier de Wil, MDW Architecture (Bruxelles, Belgique) qui constatent qu'"il n'y a pas de recette, tout dépend du contexte".

## PRIX EUROPÉEN DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN 2012

Créé en 2000 et attribué tous les deux ans, ce prix souligne l'importance de l'espace public dans la vie urbaine. À l'initiative du Centre de culture contemporaine de Barcelone ([www.cccb.org](http://www.cccb.org)), six autres institutions européennes participent : The Architecture Foundation (Londres), Cité de l'architecture et du patrimoine (Paris), Architekturzentrum Wien (Autriche), Netherlands Architectuur instituut (Rotterdam), Museum of Finnish Architecture (Helsinki) et le Deutsches Architekturmuseum (Francfort). En douze ans, plus de 1 300 projets en provenance de plus de 600 villes européennes ont été présentés. Deux Premiers prix ex aequo : Aménagement des berges de la Ljubljana à Ljubljana, Slovénie et La restauration du Turo de la Rovira à Barcelone, Espagne. Mention spéciale au réaménagement d'Exhibition Road à Londres, Royaume-Uni ; au mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes, France et Ailleurs/Elsewhere/ Annorstädes à Malmö, Suède. Une catégorie spéciale a été aménagée pour saluer la manifestation citoyenne lors du campement de la Puerta del Sol à Madrid, Espagne.

C'est l'agence d'architecture Michel Rouleau, président d'honneur de l'Unfsa, qui a réalisé la mise en œuvre délicate du mémorial de Nantes sur la berge de la Loire qui connaît les effets de marée de l'estuaire.

## CONCERTATION SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE



La concertation nationale sur l'enseignement et la recherche en architecture, organisée par le ministère de la Culture et de la Communication, s'est achevée avec la présentation du rapport par Vincent Feltesse à Aurélie Filippetti.

Les 10 propositions qui concluent ce rapport, et qui sont parues dans la presse, ne reflètent pas suffisamment toutes celles qui ont été faites par le Comité d'orientation sur l'enseignement et la recherche en architecture et je vous invite à lire le rapport complet sur le site du ministère de la Culture et de la Communication ou le site de l'Unfsa, rubrique profession, au chapitre formation.

### Quel bilan est à retirer de cette concertation ?

Nous adhérons à la définition des enjeux exposés en introduction du document, et l'analyse de la situation de l'enseignement de l'architecture rejoint la nôtre.

Certaines propositions que nous avons formulées, que vous pouvez retrouver dans notre dossier spécial formation du PA 44, ont été plus ou moins prises en compte, comme le contenu de l'enseignement, la formation en alternance (demandée par l'Unfsa et reprise par le comité), les formalités d'admission dans les écoles. Mais nous regrettons que la Profession ne soit toujours pas associée au fonctionnement des écoles et que la proposition sur la HMONP se limite à un audit, alors que nous demandons, depuis sa mise en place, plus de temps, plus de contenu opérationnel et plus de mise en situation.

Notre ministre de tutelle doit présenter en juin les réformes qu'elle compte mettre en place suite à la concertation, nous restons vigilants.



© FT/MCC

## CE SERA AVEC LE BIM... OU CELA NE SERA PAS

Ne nous y trompons pas : cet acronyme, qui circule depuis une bonne dizaine d'années déjà, n'est pas une simple mise à jour des logiciels de nos agences comme le pensent certains, ou un outil compliqué de plus comme le pensent d'autres. Ces trois lettres - B.I.M. - représentent une réelle et profonde modification à venir de nos manières de concevoir, de construire, et d'entretenir un bâtiment.

Il ne s'agit pas d'expérimentation : le BIM est opérationnel et a démontré son efficacité dans de nombreux autres pays. Il arrive maintenant en France, enfin oserais-je dire, pour que nos entreprises (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises de construction, artisans, gestion de patrimoine, industriels) puissent entamer une mutation qui soit compatible avec leurs spécificités culturelles de production. Cette mutation n'est pas si compliquée que cela si elle est anticipée.

Mais le BIM, c'est quoi ?

Cela signifie *Building Information Modeling*, que l'on a coutume de traduire par le terme de *Maquette numérique*. Mais, si nous traduisons en partant du dernier mot comme le veut la syntaxe anglaise, on devrait plutôt dire *Modélisation des Données du Bâtiment*. En d'autres termes, le BIM management consiste à gérer le projet sur une copie conforme numérique du bâtiment réel.

Copie qui va tout d'abord permettre de prévisualiser et de fiabiliser en totalité le futur bâtiment : architecture, structure, coût, performance thermique et environnementale, bilan carbone, etc. Copie qui va donner les outils permettant de préconstruire virtuellement le projet et d'en suivre chaque étape de construction, pour en réduire les aléas. Et enfin, copie qui, dans un dernier temps, va fournir avec exactitude l'état réel du patrimoine : pour établir son diagnostic en temps réel et optimiser son entretien, sa maintenance, sa transformation, et enfin sa démolition.

Vous l'aurez compris : la question n'est pas de savoir s'il faut s'y mettre ou pas. La question est de savoir comment, selon quel calendrier, et avec quelle structure d'agence. Souvenons-nous du passage de la planche à dessin au dessin numérique, puis de la transition vers la modélisation informatique en trois dimensions... Aujourd'hui, il n'est plus question de modélisation (donc de représentation), mais bien de construction virtuelle, c'est-à-dire de représentation et d'implémentation des caractéristiques réelles du projet.

Ce changement représente une formidable opportunité pour nos métiers... pour les agences qui auront réussi à muter leur mode de production de l'architecture. Et que l'on se rassure : établir un processus collaboratif et rigoureux de gestion de projet, à toutes ses phases de production, ne constitue en rien un frein à sa qualité architecturale et sociétale. Au contraire... cela constitue un retour aux fondamentaux de nos pratiques en repositionnant l'architecture au cœur du projet.

L'architecture comme moyen et comme finalité de chaque projet. Enfin !

Et, pour reprendre une citation de Martin Heidegger qui m'est très chère : le BIM va enfin nous permettre de "ne plus estimer trop pauvrement l'être de chaque chose".<sup>1</sup>

→→→ THIBAUT ROBERT,

vice-président du SAP

Architecte fondateur de l'agence L-BA - Living and Building Archbishop

<sup>1</sup> Martin Heidegger, *Essais et conférences*, "Bâtir, Habiter, Penser".

Si mon ministère doit faire passer un message aux architectes, c'est celui de vous saisir de la question de la bienveillance architecturale. Se distinguant par la prise en compte des besoins des professionnels et des âgés, travaillant ou vivant en Établissements Hébergeant des Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), il s'agit là d'imaginer, dès leur conception ou leur transformation, des aménagements favorisant la bienveillance, intégrant les enjeux environnementaux ainsi que les besoins spécifiques liés au grand âge et à la perte d'autonomie, en les tournant vers un seul objectif : le bien-être des personnes accueillies.



Les EHPAD sont des établissements médicalisés pour personnes âgées qui ne sont plus autonomes. Il s'agit donc de permettre à ces structures de leur offrir un accueil et un accompagnement de qualité, adapté à leur grand âge, à leurs maladies et handicaps éventuels.

La "bienveillance architecturale" vise à prendre en compte les besoins des résidents, mais également à permettre aux personnels de travailler dans un contexte bienveillant, facilitant leurs missions, afin qu'ils puissent se consacrer aux résidents dans les meilleures conditions possibles. Ce travail sur l'architecture a également pour intérêt de contribuer au bien-être des familles qui viennent rendre visite à leurs proches.

Cela s'inscrit aussi dans la modernité en matière d'éco-conception architecturale : s'appuyant sur l'utilisation de matériaux HQE (Haute Qualité Environnementale), elle constitue un axe essentiel de prévention à la source des impacts environnementaux. Elle tend à limiter les impacts de la construction sur l'environnement, ceci de la conception à l'utilisation. Innovation et créativité sont possibles avec par exemple l'aménagement de murs végétalisés. Ceux-ci ayant un impact sur l'environnement, chaque choix d'aménagement ou de matériau devra s'intégrer dans un projet d'ensemble cohérent où les incidences et bénéfices sur l'environnement seront scrupuleusement mesurés.

Les constructeurs doivent également tenir compte des besoins des personnes âgées en matière de santé. Ainsi par exemple, des unités de vie peuvent être aménagées afin d'optimiser la prise en charge des malades souffrant d'Alzheimer ou de troubles apparentés mais elles doivent tenir compte des spécificités de cette maladie (désorientation, épisodes



■ MICHÈLE DELAUNAY,  
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES  
PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE

de dépression, troubles de la mémoire, modification du fonctionnement cognitif...).

Des espaces communs tels que des salles collectives ou polyvalentes sont également indispensables pour favoriser les échanges entre résidents et permettre les visites des familles et autres visiteurs.

Les espaces de vie doivent être équipés de rampes et suffisamment éclairés pour pallier les risques de chute et pour rassurer les résidents. Les couloirs, assez larges, doivent faciliter la mobilité des résidents et les déplacements des professionnels ; des personnes en fauteuils ou poussant un chariot pourront se croiser sans difficulté.

Les couleurs des sols doivent aussi matérialiser les dangers qui peuvent survenir, par exemple à l'approche d'un escalier. Pour la sérénité des résidents, les ascenseurs sont transparents et ainsi ouverts sur l'extérieur. Une signalétique claire, une domotique performante, des installations adaptées aux déplacements en fauteuil (portes coulissantes, sanitaires) sont également des points forts en matière d'aménagement et notamment en termes d'accessibilité.

Mais, enfin, et surtout, avoir le souci du beau. Car ce n'est pas parce que l'on construit un établissement médico-social qu'il doit n'être que pratique, il doit aussi être agréable pour rappeler à la personne qu'elle est avant tout chez elle plus qu'elle n'est dépendante. Cette beauté pour nos âgés dépendants doit d'ailleurs se retrouver également dans le design des objets faits pour eux, comme les déambulateurs ou les colliers d'alarme. C'est en adoptant cette démarche que l'on donnera envie de s'en servir, et donc de les banaliser pour se faciliter la vie.

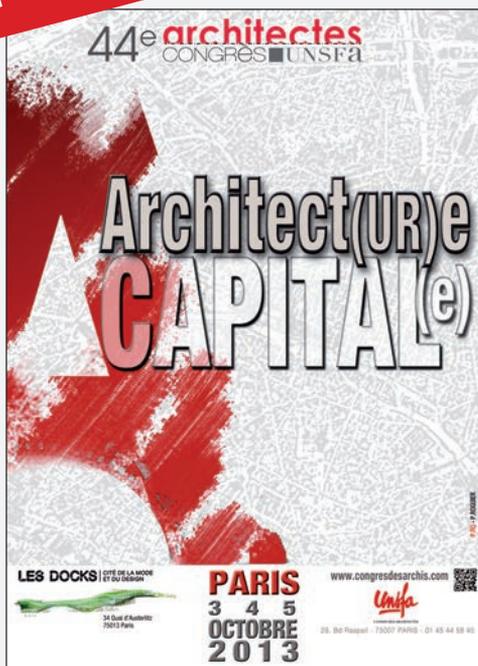
La bienveillance architecturale, cela semble facile, évident, clair, mais mes nombreux déplacements me montrent qu'il y a encore trop souvent beaucoup à faire pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées dépendantes. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à donner de la visibilité avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à cette notion, en remettant tous les deux ans le prix de la meilleure réalisation architecturale médico-sociale ou en distinguant des étudiants via des concours d'idées...

“**SI MON MINISTÈRE DOIT FAIRE PASSER UN MESSAGE AUX ARCHITECTES, C'EST CELUI DE VOUS SAISIR DE LA QUESTION DE LA BIENVEILLANCE ARCHITECTURALE.**”

en espérant qu'un jour les écoles d'architecture proposent un module idoine pour le cursus de leurs élèves afin que cette notion soit partagée par le plus grand nombre de professionnels.

Il faut toujours se souvenir que l'établissement qui héberge une personne dépendante devient son chez soi, avec tout ce que cela représente. Un chez soi avec un personnel entièrement dédié à son bien-être. Il doit en être de même pour le bâtiment... et donc pour l'architecte. ▲

**SAVE THE DATE**



**Architectes  
et étudiants en architecture,**

**Ne ratez pas le rendez-vous annuel  
de notre profession !**

**VENEZ NOMBREUX PARTICIPER, ÉCHANGER ET RENCONTRER  
AU 44<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES  
À PARIS LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013.**

# L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE CHAILLOT

## UNE ÉCOLE RICHE DE PLUS D'UN SIÈCLE D'EXPÉRIENCE

L'École de Chaillot, née en 1887, est devenue en 2004 le département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Sa mission est de former des architectes experts du patrimoine capables d'intervenir sur les édifices, protégés ou non, ainsi que sur les ensembles patrimoniaux. Elle est insérée dans le monde de l'architecture, de la ville et du patrimoine et se situe dans les débats qui traversent ces champs aujourd'hui. Ses enseignements veillent à refléter en permanence les mutations dont ils sont l'objet.

## LA PRISE EN COMPTE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

L'École de Chaillot adapte ses enseignements aux changements réglementaires qui font écho aux évolutions sociétales et environnementales de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine.

Les réformes récentes de la maîtrise d'œuvre<sup>1</sup> sur les édifices protégés offrent un accès privilégié aux diplômés de Chaillot sur ce patrimoine. Nos enseignements rendent compte de l'évolution des outils pour la gestion des espaces protégés, tandis qu'une réflexion prospective à leur égard est animée par les enseignants.

Des enseignements se développent sur le patrimoine culturel et les risques naturels, la vulnérabilité sismique des constructions, la prévention contre l'incendie ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces questions sont traitées dans les cours ou mises en lumière par les élèves dans le cadre de leurs projets de fin d'études ou des ateliers sur site.

Dans le cadre de la formation des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE), un module "Europe", comprenant un voyage d'étude des institutions européennes à Bruxelles, permet de faire un point sur les nouvelles politiques et réglementations communautaires.

## LA CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE DE CHAILLOT À LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

L'École de Chaillot a contribué à la "Concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture" lancée par la ministre Aurélie Filippetti, aux côtés des 20 ENSA, de l'ESA et de l'INSA<sup>2</sup> de Strasbourg.

Parmi les propositions qu'elle porte dans ce cadre figurent la demande de renforcer l'enseignement de l'histoire de l'architecture et la sensibilisation au patrimoine dans la formation



© C. LEFANT

■ MIREILLE GRUBERT,  
ARCHITECTE ET URBANISTE EN CHEF DE L'ÉTAT,  
DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DE CHAILLOT

initiale en architecture, l'ouverture de la formation post-concours des AUE aux ingénieurs territoriaux, et la création d'un parcours de recherche conduisant à un doctorat en architecture sur le patrimoine.

Ce parcours est en cours de création à l'École, qui est d'ores et déjà engagée aux côtés de quatre laboratoires dans un Atelier de Recherche Prospective (ARP) de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) sur "Les nouveaux défis pour le patrimoine culturel".

## LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT À CHAILLOT

L'École de Chaillot fait l'objet d'une demande forte à l'international. Des élèves d'autres pays font régulièrement partie des promotions du DSA<sup>3</sup> ou de la formation des AUE dont le concours est ouvert aux Européens.

L'École conduit plusieurs coopérations avec des institutions d'autres pays,

dont certaines depuis de nombreuses années. Des formations de longue durée au patrimoine architectural et territorial pour des professionnels sont menées en Bulgarie, au Maroc et au Cambodge-Laos-Vietnam. Celle qui s'est déroulée pendant cinq ans en Syrie a dû être interrompue. L'École a ainsi formé plus de 400 professionnels à l'étranger depuis 2003.



Bulgarie, formation avec l'Institut des monuments de la culture à Sofia, Dominique Larpin, professeur, Architecte en chef des monuments historiques, et une élève bulgare.

Dans le cadre du DSA mention "Architecture et patrimoine", des ateliers croisés sur site sont organisés avec des professeurs et des élèves d'autres pays. Ils ont eu lieu ou sont en cours en Chine, en Grèce, et en Italie, en Roumanie, en Grande-Bretagne et en Syrie.

L'École a tissé des liens avec la fondation américaine Richard Morris Hunt, qui permet à des architectes de faire un séjour d'études sur des thématiques patrimoniales aux États-Unis. Nombre de ces actions sont soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication et par celui des Affaires étrangères. Nous bénéficions aussi du programme européen Erasmus et de ceux de l'Agence Universitaire pour la Francophonie (AUF).

### L'ÉVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE

Le patrimoine embrasse des objets et des territoires de plus en plus vastes. Il s'applique aujourd'hui à la fois aux monuments historiques et à de grands territoires urbains ou paysagers, ainsi qu'à des époques de plus en plus récentes, avec la patrimonialisation des édifices du XIX<sup>e</sup> puis du XX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, la distinction entre architecture noble et vernaculaire tend à s'estomper.

Le patrimoine n'est plus pris en compte uniquement dans sa matérialité, mais aussi dans ses aspects immatériels, qu'il s'agisse de la mémoire des lieux, des usages, des traditions et des savoir-faire. L'UNESCO joue un rôle phare dans cette évolution.

L'émergence du développement durable, notamment en termes de performances énergétiques, conduit à aborder le patrimoine sous un jour nouveau. Enfin, le patrimoine s'inscrit de plus en plus dans des actions plus larges de revitalisation économique et sociale des territoires qui placent l'humain au cœur des projets.

Aussi la nécessité de disposer d'architectes spécialement formés pour intervenir sur le patrimoine est-elle plus forte que jamais.

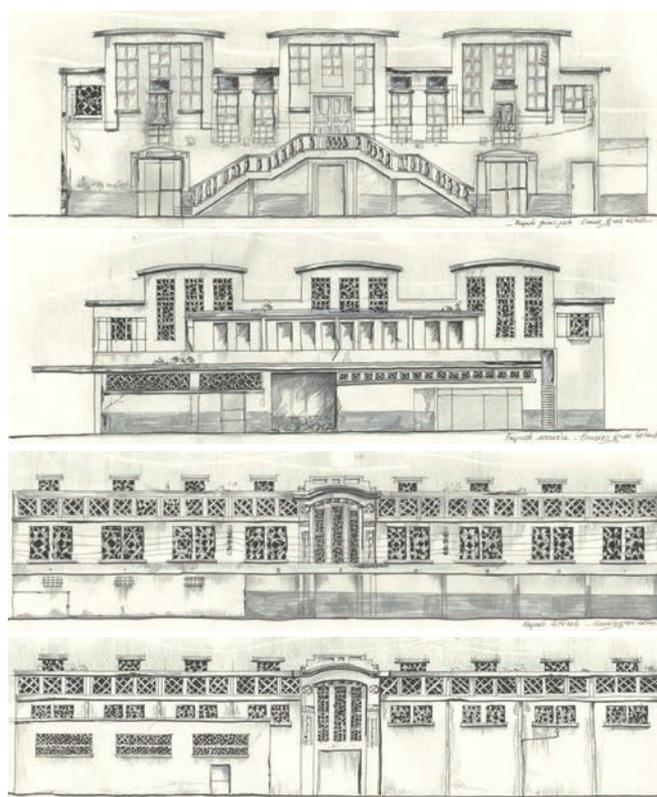
### DES PUBLICATIONS

Un livre sur "L'École de Chaillot, une aventure des savoirs et des pratiques, architecture et patrimoine"<sup>4</sup> dont les auteurs sont Florence Contenay, Jean-Marie

Pérouse de Montclos, Benjamin Mouton et Chérazade Nafa, a été publié à l'occasion des 125 ans de l'École.

Deux autres ouvrages ont été publiés récemment. Celui intitulé "Apprendre à lire le patrimoine, ateliers croisés en Chine, École de Chaillot/Université de Tongji"<sup>5</sup> retrace la coopération entre les deux écoles.

L'autre est la dernière leçon inaugurale de l'École qui avait été confiée à l'architecte chinois Wang Shu, quelques semaines avant qu'il n'obtienne le prix Pritzker. Elle est intitulée "Construire un monde différent conforme aux principes de la nature"<sup>6</sup>. ▲



Maroc, 2011, formation avec l'ENA (Ecole nationale d'architecture) de Rabat, projet de fin d'études, Mouna Mammedi, abattoirs de Casablanca.



L'École de Chaillot propose chaque année, avec le concours du Musée des Monuments Français et de l'Institut Français d'Architecture, un cycle de cours publics d'histoire de l'architecture, qui se décline en trois volets : les cours du jeudi (une vingtaine de séances), un séminaire de formation et des séquences d'architecture.

- 1] Ainsi que de la maîtrise d'ouvrage
- 2] ENSA : Écoles Nationales Supérieures d'Architecture ; ESA : École Spéciale d'Architecture ; INSA : Institut National des Sciences Appliquées
- 3] DSA : Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement
- 4] En coédition - Cité de l'architecture & du patrimoine
- 5] Édité par nos collègues de l'université Tongji de Shanghai
- 6] Édition Cité de l'architecture & du patrimoine, diffusion Éditions des Cendres

# ENTRETIEN AVEC ALBERT DUBLER, PRÉSIDENT DE L'UIA



C'est après une séance de travail entre Philippe Klein, délégué de l'Unsfa à l'International, vice-président du CIAF, et Albert Dubler, président de l'Union Internationale des Architectes (UIA), que les deux hommes ont poursuivi leur discussion sur la place de l'architecte et du syndicat dans les différentes régions du globe, mettant en avant les disparités d'un pays à l'autre et le besoin affirmé d'échanger avec nos confrères au-delà des frontières.

*Philippe Klein : Quels sont les enjeux de la présence de l'Ordre et des syndicats dans les organisations internationales d'architectes dont l'UIA ?*

**Albert Dubler :** La mondialisation conduit à une réduction du rôle des États, dont le pouvoir se réduit face aux grandes puissances financières. On accepte cela au prétexte que la liberté de marché serait vertueuse et on enlève tous les garde-fous. **Partout la position des architectes est sérieusement attaquée. Les organisations représentatives de la profession au niveau international ont un rôle à jouer pour freiner ces dérives.**

Nous sommes, en permanence, confrontés à la question de l'ailleurs. Nous vivons dans un monde où les échanges se font au niveau global. Cela est le cas pour les grosses agences d'architecture. Le cours normal du monde libéral est de produire là où les coûts de production sont les moins élevés. Des agences d'architecture décident de s'installer sur des fuseaux horaires différents pour pouvoir offrir un service en continu ! **Jusqu'à présent nous avons réussi à expliquer à l'OMC que vendre du service d'architecture ce n'est pas tout à fait la même chose que de vendre des matières premières ou des produits manufacturés. Nous avons pu faire admettre, qu'il y a des notions de sécurité et de culture qui sont importantes pour l'intérêt public. C'est pourquoi nous continuons à nous appeler "architectes"**. Les agences françaises ont plutôt essayé de ne pas grossir de façon démesurée, alors que la tendance naturelle c'est de devenir de plus en plus gros pour devenir leader sur un marché. **La force de notre profession ce n'est pas l'addition de compétences, mais la polyvalence.** Et ce n'est pas la capacité à apporter une réponse idéale, mais la capacité à apporter une diversité de réponses possibles et acceptables. Pour cela les structures moyennes ou petites semblent les mieux adaptées. Dans un monde en recherche d'optimisation l'architecte est plutôt, comme le disait Christian Hunziker,

dans le "je suis capable de faire autrement, mais pas forcément mieux". Notre richesse est d'ordre culturelle ! Lors de la Journée Mondiale de l'Architecture de 2011 nous avons choisi pour thème "l'architecture est un droit de l'Homme". Si les réponses apportées par les architectes à travers la planète sont différentes, ils partagent très largement les mêmes valeurs. Aujourd'hui limiter les réponses à un niveau régional est inadapté, car les enjeux vont au-delà. Nous devons nous ouvrir à ce qui se passe ailleurs ! L'une des principales caractéristiques du monde actuel est la mobilité. Nous pouvons laisser les choses se faire et les subir ! Nous pouvons aussi, dans le cadre de professions réglementées, même si le cadre peut varier entre nos différents pays, accompagner la mobilité en emportant nos outils de réglementation.

**AUJOURD'HUI LIMITER LES RÉPONSES À UN NIVEAU RÉGIONAL EST INADAPTÉE, CAR LES ENJEUX VONT AU-DELÀ. NOUS DEVONS NOUS OUVRIR À CE QUI SE PASSE AILLEURS !**

*Ph. K. : Nous constatons un déséquilibre entre la concentration d'architectes dans les pays du Nord et les besoins énormes en architecture et en aménagement du territoire dans les pays du Sud. Peut-on créer une mise en connexion entre ces besoins et ces compétences ?*

**A. D. :** Au niveau mondial seulement 2 % de la construction est conçue et réalisée par des architectes. La situation est effectivement très contrastée et déséquilibrée. L'Afrique manque totalement d'architectes et d'urbanistes. Les Chinois forment un nombre important d'architectes, en parallèle ils importent du savoir-faire occidental et le digèrent. Or vouloir exporter le savoir-faire euro-

péen en Chine n'a pas de sens. On ne sait pas travailler à leur échelle. Ce que nous avons essayé de leur exporter pose question ! L'Opéra de Pékin est un magnifique bâtiment à l'échelle de Pékin, mais c'est un objet qui n'a rien de chinois et qui ne sait pas qu'il se trouve à Pékin, il est posé sur un espace sur lequel on a rasé des milliers d'habitations traditionnelles. Paul Andreu n'y est évidemment pour rien ! L'Opéra de Shanghai, si on peut critiquer son architecture, se justifie car il se trouve sur une place qui était consacrée à la musique et au spectacle de rue. Il y a un phénomène organique qui se produit.

**L'international devrait être un espace d'échanges d'expériences.**

Les architectes des pays développés devraient donner aux architectes des pays en voie de développement la liste des erreurs à ne pas faire. Or nous constatons que les erreurs de la reconstruction sont reproduites à l'échelle fois vingt en Chine, avec des conséquences prévisibles. Cela fait partie de notre patrimoine commun d'avoir une connaissance des erreurs et des réussites du passé. Or ces connaissances ne sont pas exploitées. Nous ne savons pas les vendre ! Pour les gros projets d'aménagements financés par le FMI nous devrions aussi être capables de faire comprendre que nous avons quelque chose à apporter qui est plus important que le seul financement. Dans les régions du monde où l'absence d'urbanisme conduit à des "établissements informels", les réponses sont souvent des réponses d'architectes. L'UIA essaie d'être présente sur le terrain à travers des groupes de réflexion. L'UIA travaille avec l'UNESCO et avec l'ONU. Nous participons à la création d'autres visions. Comme celles du groupe de travail sur les villes intermédiaires qui nous semblent des réponses alternatives, crédibles et mieux gérables, aux mégapoles. Raymond Aron nous explique que "les choses se passent entre le probable et l'imprévu". Ainsi il est probable que d'ici vingt ans 70 % de la population mondiale vivra en ville. L'imprévu c'est que le télétravail a permis que certaines populations ayant des moyens économiques et intellectuels sortent des villes. Cela conduit en fait à une diversification des possibilités et des hypothèses. L'imprévu c'est ce qui permet de faire autrement ! **La grande opportunité pour les architectes c'est de faire coïncider l'imprévu avec le probable, à condition d'être inventifs...**

**Aujourd'hui il est regrettable qu'entre le Nord et le Sud on ne transfère pas les compétences, mais qu'on transfère le modèle.** L'UIA est, depuis sa création en 1948, opposée à cela ! Les CIAM<sup>2</sup> souhaitaient diffuser un modèle universel. L'UIA s'est toujours battu pour donner une place aux cultures locales.

Fort heureusement, il arrive parfois qu'on tire les leçons des erreurs des autres. Dans les villes nouvelles, autour de Shanghai, les Chinois ont réussi à éviter partiellement l'écueil des transports pendulaires en s'appuyant sur les expériences occidentales et en imposant une distance minimale de 70 kilomètres entre les différentes villes. Ceci a probablement été facilité par le nombre d'architectes dans les milieux de décision. Autre exemple, celui de la ville de Anting, où toutes les industries automobiles ont été implantées à l'extérieur de la ville, purement résidentielle, et où pour que la ville soit une

**DES RÉPONSES  
CONVERGENTES  
SE DESSINENT  
DANS L'IMPRÉVU.  
L'IMPORTANCE DE  
L'INTERNATIONAL,  
C'EST AUSSI DE NOUS  
TENIR AU COURANT  
DE CELA. ET DANS UNE  
BONNE COLLABORATION  
INTERNATIONALE, ON  
DOIT TROUVER LES  
MOYENS D'ÊTRE PLUS  
EFFICACES.**

ville on a rajouté la dimension culturelle en construisant un opéra, des théâtres, des cinémas et des restaurants, ce que nous n'avons peut être pas fait dans nos villes nouvelles.

Le thème du Congrès de l'UIA de 2014, qui se déroulera à Durban, est "Otherwhere", terme qui n'existe pas en anglais mais qui signifie à peu près "ailleurs-autrement". Or autrement c'est déjà un peu plus que seulement ailleurs ! Si nous ajoutons en français la notion d'une autre architecture, ailleurs et autrement, on enrichi la notion de "otherwhere". Pour une fois, c'est l'imprévu qui l'emporte, puisque l'ensemble gagne dans la traduction, ce n'est pas "lost in translation" !

*Ph. K. : UIA vient de lancer la deuxième phase de la démarche "Conception Responsable" en la déclinant sur le thème "l'Architecture au service du Bonheur". De quoi s'agit-il ?*

**A. D. :** Lors du Congrès de l'UIA à Tokyo en 2012, une conférence du Premier ministre du Bouthan parlait du "bonheur intérieur brut" et nous a posé un certain nombre de questions. Ces questions sont proches du questionnement quotidien des architectes. Le Bouthan intègre l'architec-

ture comme faisant partie du bonheur ! Alors que nous ne cessons de nous battre pour une architecture qui améliore le cadre de vie, nous nous retrouvons de façon inespérée avec un État qui utilisait les mêmes critères, en mettant en avant les avantages qui n'étaient pas mesurables financièrement. Puisque le prochain congrès se déroulera en Afrique, nous aurons aussi l'occasion de découvrir des architectes qui font avec rien comme Francis Kéré ou Carin Smuts. C'est là où nous retrouvons la polyvalence que nous avons tendance à perdre dans les agences trop spécialisées.

Dans une très grosse structure, les possibilités de polyvalence sont annulées par l'addition de compétences ! Or tous les établissements humains ont été construits avec de la polyvalence et non avec une addition de spécialités. Quand on parle d'approche holistique du développement durable on dit exactement la même chose ! Ce qui est intéressant ce sont les convergences qui se font au même moment, dans des lieux différents, et de la part d'intervenants d'origines culturelles diverses. Au Brésil, on redécouvre, par besoin, l'agriculture urbaine. Nous avons mis en route avec la Fédération Internationale des paysagistes une réflexion sur le sujet. Au même moment Kjetil Thorsen (Snøheta), mais pas seulement lui, nous propose un projet pour Gonesse où il se glisse sous le paysage et conserve la production agricole sur le terrain qui devient le toit de son projet ! Pour lui le paysage et la production agricole font partie de la culture. Tu te souviens de nos études partagées avec Kjetil, nous sommes arrivés à la même conclusion au même moment trente ans plus tard !

**Des réponses convergentes se dessinent dans l'imprévu. L'importance de l'international, c'est aussi de nous tenir au courant de cela. Et dans une bonne collaboration internationale on doit trouver les moyens d'être plus efficaces.** On ne peut qu'y gagner. ▲

1) Organisation Mondial du Commerce.

2) Congrès Internationaux d'Architecture Moderne.

# QUAND LA LOI TUE LA LOI

La création de notre cadre de vie est l'un des domaines pour lesquels, à tirs redoublés, les parlements successifs, les gouvernements, les administrations, les organismes de normalisation, certification, labellisation, etc, se sont le plus déchainés pendant un demi-siècle pour complexifier le processus de réalisation, jusqu'à en faire un parcours parfois inextricable!

Ensuite, avec une mauvaise foi qui laisse pantois, les "beaux parleurs" accusent les "producteurs" de ce cadre de vie, que sont les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entrepreneurs, d'être responsables d'un volume asthénique de construction et de coûts non maîtrisés, stigmatisant au passage la mauvaise qualité de leurs réalisations, responsables d'assurances aux prix plus élevés que dans les autres pays ! Dieu soit loué : le choc de simplification arrive<sup>1</sup>.

## 1 - DIVERSITÉ DES VECTEURS D'ENCADREMENT

La France dispose d'un assez large éventail de vecteurs possibles pour imposer des règles à ceux qui ont l'ambition de produire quelque chose.

### 1.1 - LES TEXTES OFFICIELS

Certaines suites sont constitutionnellement logiques : une loi ou une ordonnance fixe les objectifs et les grands principes, des décrets précisent les modalités d'application desdits principes, des arrêtés fournissent les détails de mise en œuvre, des modus operandi, des cartes, des tableaux, des formules de calcul, de modèles de documents à fournir, etc<sup>2</sup>.

Mais quand on découvre qu'il existe en France plus de 10 000 lois ou ordonnances et plus de 100 000 décrets, (sans oublier les arrêtés, quasiment indénombrables), on commence à comprendre que "produire en France" nécessite une volonté, des savoirs et une persévérance exemplaires. Il est peut-être temps de "faire le ménage".

Personne ne sait quelle proportion de ces textes intéresse de près ou de loin le cadre de vie, mais, même si on peut espérer qu'il n'y en a pas plus de 5 %, cela fait encore beaucoup de textes à connaître, puisque "nul n'est censé ignorer la loi".

Les lois, les ordonnances et les décrets sont généralement cités avec leur date et leur numéro de 1 à 4 chiffres. La consultation des arrêtés est plus difficile car on ne communique générale-

ment que leur date et non le sigle qui les distingue, composé de 5 lettres et 7 chiffres.

Or la France est prolifique : pendant la rédaction du présent article, son auteur a consulté Légifrance pour connaître la production quotidienne d'arrêtés : 69 arrêtés ont été signés le 25 mars 2013, 63 le 26 mars, 26 le 27 mars, 112 le 28 mars et 73 le 29 mars<sup>4</sup> !

Heureusement, nous avons les codes, qui sont censés rassembler l'essentiel des règles sur tel ou tel sujet. Mais il y a beaucoup de codes<sup>5</sup> et tout n'est pas dans les codes.

Pour exemple, la plupart des règles concernant la copropriété sont restées au sein de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété.

Il est tout à fait normal que cette loi ait fait l'objet de mises à jour législatives régulières (un peu plus d'une trentaine de fois quand même depuis 1965).

Ce qui est plus compliqué, c'est quand la loi renvoie à des textes qui inscrivent le dispositif dans d'autres textes !

Allez, on donne un exemple simple : pour connaître les dispositions applicables aux travaux d'intérêt collectif à réaliser sur les parties privatives des immeubles en copropriété, l'article 25-g de la loi de 1965, qui vise ces travaux, annonce un décret, mais, pour connaître la règle, il faut aller chercher l'article

R 138-3 du code de la construction et de l'habitation (il n'y a qu'à le savoir, bien sûr !)

Un tel amas de textes appelle évidemment des modernisations régulières.

L'État s'y emploie heureusement de temps en temps.

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) a ainsi apporté des modifications à une trentaine de codes et à autant de lois ou ordonnances !

La loi 2011-525 de simplification et d'amélioration du droit (du 17 mai 2011) a fait mieux en modifiant plus de trente-



# CONCLUSION : MAÎTRES D'OUVRAGE, MAÎTRES D'ŒUVRE ET ENTREPRENEURS N'ONT QU'À SUIVRE ; LE JO (PLUS DE 100 PAGES QUOTIDIENNES) EST FAIT POUR CELA !

cinq codes et en corrigeant (voire en abrogeant) presque une centaine de lois et d'ordonnances, certaines datant de 1793, 1817, 1825, 1832, 1881, etc.<sup>6</sup>

**Conclusion : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entrepreneurs n'ont qu'à suivre ; le JO (plus de 100 pages quotidiennes) est fait pour cela !**

## 1.2 - LES AUTRES VECTEURS D'ENCADREMENT

Avant d'en critiquer l'abus, il convient de rappeler l'avantage de la normalisation.

Même s'il y a de par le monde quelques modèles de prises électriques, on ne peut qu'être satisfait qu'en France, on puisse brancher n'importe quel appareil sur n'importe quelle prise.

Autre bénéfice de la normalisation, les constructeurs sont satisfaits de pouvoir choisir fiablement, grâce à leur classement, telle ou telle porte pare-flamme ou coupe-feu, grâce à la normalisation des procédures d'essai qui ont permis de classer les portes.

Si l'on vise plus loin, on se souviendra qu'au-delà des normes françaises (NF) et européennes (EN), il y a les normes internationales (ISO).

La principale difficulté vient de ce que chaque grand pays ayant édicté ses propres normes et règles d'évaluation ou de

classement, leur harmonisation (même au seul plan européen) demande beaucoup d'efforts et prend du temps.

Une seconde difficulté vient de la diversification des procédures, des termes utilisés et des organismes admis pour les attribuer.

Un très bref aperçu, en vrac : COFRAC (Comité français d'accréditation), AFNOR, CEN (Comité européen de normalisation), QUALIBAT, QUALIFELEC, marquage CE, EUROCODES, DTU (document technique unifié) et NF DTU, CSTBat, CEKAL, ACOTHERM, QUALICOAT, SNJF, CCTG (cahier des clauses techniques générales), certifications, labels, classements, référentiels, etc, etc.

Si l'on s'en tient aux seules normes françaises, qui se comptent par dizaines de milliers, il y en aurait 3 700 "intéressant" le bâtiment et le génie civil, dont quelques dizaines sont d'application obligatoire, donc consultables gratuitement auprès de l'AFNOR.

Pour toutes les autres normes, les professionnels sont "condamnés" à les acheter (assez cher, d'ailleurs) !

Y a-t-il une quelconque logique à créer un organisme (l'AFNOR a été créée en 1926) pour accomplir une mission d'intérêt général (normaliser ce qui justifie de l'être : produits, procédures, essais, etc) et faire obstacle à la connaissance collective des résultats de cette mission ?

Quoi qu'il en soit, les constructeurs se voient ajouter à toute la réglementation évoquée au § 1.1, le respect des normes obligatoires.

Ensuite, il est habituel que les maîtres d'ouvrage imposent aux maîtres d'œuvre et aux entrepreneurs, de tenir compte également de divers autres textes normatifs et d'obtenir tel ou tel classement, label, etc.

Au fait, l'attribution de label est un job rémunérateur, ... dont le coût s'ajoute à celui de la construction : un de plus !

**Les maîtres d'œuvre et les entrepreneurs n'ont décidément pas la vie facile.**

## 2 - LES PRESTATIONS ENCADRÉES

À la question "Quels sont les thèmes ayant trait au cadre de vie qui ont été l'objet d'un encadrement en France ?" il n'est pas provocant de répondre par un seul mot : "TOUT". En un peu plus d'un demi-siècle, la France a passé à la loupe tous les recoins de la construction et a cru bon de leur affecter des règles.

Si l'on prend seulement les thèmes (et non les ouvrages concernés, car là, c'est sans limite), classés par ordre alphabétique et sans prétention d'exhaustivité, on peut inventorier successivement :

- accessibilité pour tous, • acoustique et protection phonique, • aération et qualité de l'air, • alignement, • amiante,

- 1) Y compris en raison, parfois, des dyscohérences de dispositions issues de réglementations édictées sans souci de compatibilité.
- 2) Avec tout le respect dû à l'annonceur du "choc de simplification", on fera quand même observer qu'à quelques phrases d'écart, d'autres mesures annoncées ne pourront être mises en œuvre qu'au prix de dispositifs fiscalement très complexes (allocations sous conditions de ressources, super impôt sur les très hauts revenus, crédit d'impôt compétitivité, etc). Quel que soit le régime, le code des impôts n'est pas prêt de perdre du poids.
- 3) Ceux qui pratiquent la commande publique pour le bâtiment et l'infrastructure savent que la loi MOP est complétée par un décret 93-1268 du 29 novembre 1993, lui-même surdétaillé par un arrêté du 21 décembre 1993. Mais ceci n'est qu'un exemple exceptionnellement simple !
- 4) Précisons toutefois que les trois quarts de ces arrêtés concernent des nominations de fonctionnaires ou de simples mesures d'organisation administrative. Mais les autres ont vocation à encadrer plus étroitement l'action de nos concitoyens !
- 5) Citons, sur plus d'une soixantaine de codes, quelques-uns susceptibles d'intéresser plus spécialement les constructeurs : code des assurances, code civil, code de commerce, code de la construction et de l'habitation, code de déontologie des architectes, code de l'énergie, code de l'environnement, code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, code forestier, code général des collectivités territoriales, code général des impôts, code de justice administrative, code des marchés publics, code minier, code du patrimoine, code pénal, code de procédure civile, code de la propriété intellectuelle, code de la route, code rural et de la pêche maritime, code de la santé publique, code du travail, code de l'urbanisme, code de la voirie routière. Mais quelques autres codes peuvent aussi concerner les constructeurs.
- 6) On ajoutera que les deux lois citées ont aussi ratifié quelques ordonnances et habilité le gouvernement à en prendre d'autres.

## IL FAUT DONNER AUX PRODUCTEURS LES MOYENS DE FAIRE FACE À LEURS OBLIGATIONS CROISSANTES.

• assainissement de toutes natures d'effluents (y compris stockage et récupération), • boîtes aux lettres, • branchements, • cadastre, • clôtures, • confort d'été, • déchets de chantier, • développement durable (le sujet déborde du seul thème des économies d'énergie, vers la réduction des gaz à effet de serre, vers les énergies renouvelables, vers les ressources naturelles, fossiles ou non, minérales ou végétales, jusqu'à l'analyse du cycle de vie de chaque matériau utilisé pour construire ou exploiter, etc), • distribution de l'eau (limitation ou réduction de consommation, double réseau, etc), • élimination du plomb, • espaces verts, • géothermie, • gestion des déchets de toutes natures (de dangers variables), • lutte contre les parasites, • mesures concernant les réseaux enterrés, • mise en place des outils de communication et des liaisons électroniques d'avenir (TV, ADSL, fibre, etc), • mitoyenneté, • parasites à éliminer (pour les existants, mais aussi pour le neuf dans les régions à termites), • plomb à éliminer, • précautions contre les ondes électromagnétiques, • prise en compte de tous les risques naturels (avalanches, coulées de boues, éruptions volcaniques, inondations, radon, séismes, tsunami, etc), • production et distribution d'eau chaude, • protection contre l'incendie, alarmes, détecteurs, dispositifs d'extinction, masse combustible, ERP, IGH, etc, • protection des personnes et des biens, contre les effractions ou déprédations, face aux risques générés par des acteurs asociaux, • recharge des véhicules électriques, • sécurité des appareils élévateurs, • sécurité des installations électriques, • sécurité des installations gaz, • sécurité du stockage des combustibles, • sécurité de la réception et utilisation de vapeur (dont le chauffage urbain), • sécurité et fonctionnement de tous autres équipements (surpresseurs, batteries, groupes électrogènes, etc), • servitudes privées et publiques, • stationnement des véhicules (du vélo au car ou PL), • usage pertinent de la lumière, naturelle et artificielle, • tri sélectif des ordures, • vidéosurveillance, • etc.

Sans oublier la santé et la sécurité des travailleurs (Code du travail), dans tous les maillons de la chaîne de fabrication, de réalisation, d'entretien, d'exploitation et de déconstruction des bâtiments et équipements.

Et, sans oublier non plus que les règles sont souvent spécifiques pour le neuf ou l'existant.

Comme cela a été dit, il est exceptionnel qu'un thème soit traité par un texte unique ; il est plus courant que les constructeurs doivent appliquer un corps de textes officiels complétés par des dispositions normatives ou techniques ciblées.

Si l'on s'écarte des ouvrages proprement dits pour se préoccuper des procédures, on constate que là aussi, les prestations des constructeurs ont été l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics ou d'autres acteurs.

À commencer par l'imposant code de l'urbanisme.

Mais citons aussi l'encadrement : - d'abord des folles règles de la commande publique<sup>7</sup>, - des incompatibilités d'activités, - de la promotion immobilière, - de la vente de maisons individuelles, - des garanties de bonne fin, - des crédits, - des responsabilités et des obligations d'assurance, - des garanties (décennale, de bon fonctionnement, de parfait achèvement), - de la réception des travaux et des réserves, - des retenues de garanties, - des cautions (dont celle prévue par l'art. 1799 du Code civil), - des délais de paiement, - etc.

Citons aussi divers modèles de clauses administratives, tant pour les marchés privés (normes NF P 03 001, NF P 03 002, NF P 03 100) que pour les marchés publics (CCAG PI et CCAG travaux).

### 3 - LES MAUVAIS CHOIX FRANÇAIS

À la lecture des chapitres précédents, tout le monde a dû comprendre que d'année en année, les rôles des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des entrepreneurs n'ont jamais cessé de se complexifier.

Qu'aurait dû faire l'État français ?

L'État aurait dû : - attirer l'attention de tous les acteurs sur le surplus de tâches à accomplir, sur le surplus de justifications à fournir, sur le surplus de responsabilités en résultant, en commençant par le surplus de connaissances à acquérir, - et en tirer la conclusion logique : "il faut donner aux producteurs les moyens de faire face à leurs obligations croissantes."

Ne rêvez pas, vous ne trouverez nulle trace de cette conclusion de bon sens.

Par contre, de décennie en décennie, on a créé de nouveaux acteurs non producteurs, ou on a donné des rôles supplémentaires





aux acteurs qui existent déjà. Et quand la mode est venue de faire des diagnostics pour toutes sortes de bons motifs, on a créé des fonctions de diagnostiqueurs. Les contrôleurs techniques ont été les principaux bénéficiaires de cette manne permanente.

Quels que soient le respect mutuel et la bonne entente des maîtres d'œuvre et des contrôleurs techniques, il est patent que ces derniers ne "produisent" pas le bâtiment. D'ailleurs la loi leur impose de rester dans leurs rôles de contrôleurs<sup>8</sup>.

#### Enfin, où est la faille du système ?

Elle est dans le coût engendré par la rémunération légitime de ces nouveaux acteurs ou des rôles supplémentaires affectés aux acteurs existants, qui, répétons-le, ne sont pas les "producteurs" des ouvrages.

Car les actions des contrôleurs ne réduisent en rien les prestations à accomplir par les constructeurs pour satisfaire les nouvelles exigences (beaucoup pensent même que ces acteurs extérieurs alourdissent souvent leur tâche).

Si, parallèlement aux rémunérations allouées aux contrôleurs, celles des maîtres d'œuvre étaient augmentées en proportion des tâches nouvelles, la qualité des ouvrages y gagnerait. Hélas, c'est tout l'inverse qui se produit : **plus il y a de contrôles ou de diagnostics onéreux, plus on tend à serrer le montant des honoraires des producteurs !**

**Autrement dit, on prive les producteurs des moyens de mieux faire, mais on paye des acteurs extérieurs pour vérifier que ceux qu'on n'a pas payés ont quand même effectué les prestations complémentaires imposées par les nouvelles réglementations ! La-men-ta-ble.**

#### 4 - ON AURAIT PU FAIRE MIEUX

Il se pourrait qu'en haut lieu, de bons esprits aient compris qu'il valait peut-être mieux être plus exigeants des producteurs, plutôt que de payer des inspecteurs des travaux finis. D'où l'idée de faire attester par les producteurs eux-mêmes qu'ils ont bien pris en compte telle ou telle réglementation.

Le principe fait d'abord sursauter : on a vu ci-avant que les "producteurs" devaient respecter toutes les lois et tous autres textes concernant leurs ouvrages.

Car le respect des lois n'est pas un menu à la carte : "Cette loi, OK, je prends, telle autre, poubelle !"

Eh non, nos ouvrages doivent être conformes à tout ce qu'exigent les lois.

On voit alors le caractère incongru de la démarche : **on choisit une loi** (sans doute pas au hasard) et **pour celle-là, on exige une attestation de prise en compte.**

Et alors qu'en est-il pour toutes les autres lois ? On s'assoit dessus ? Sont-elles de second rang ?

Cessons de plaisanter : sans doute a-t-on jugé que la "RT 2012" et la "réglementation acoustique" valaient un traitement de "faveur". Dont acte.

Hélas, là où cela ne va plus du tout, c'est que pour produire ces attestations, on a créé de nouveaux systèmes complexes et eux-mêmes onéreux.

Cela serait supportable si on décidait enfin d'augmenter la rémunération des maîtres d'œuvre qui sont les premiers visés par la démarche.

Mais aucune voix ne s'est élevée dans ce sens.

**Et personne n'a proposé de dégager des moyens supplémentaires.**

#### CONCLUSION

Sur le fond, où est le bon sens dans tout cela ?

De partout, on proteste contre la surréglementation<sup>9</sup> qui freine la production et qui coûte cher, et on continue d'inventer à tout propos des "usines à gaz" qui ne produisent rien mais ajoutent chaque fois de nouveaux coûts.

Demain, pour prouver que la réglementation incendie a été respectée, on viendra avec un lance-flamme pour voir si les murs s'embrasent.

Après demain, on utilisera une machine à faire vibrer le sol pour attester que la réglementation sismique a bien été prise en compte.

Et quand est-ce qu'on arrête les c... ? ▲

7] Les personnes publiques s'organisent pour échapper aux règles de la commande publique (création de services intégrés ou in house) ou pour limiter le nombre de marchés à conclure (PPP, CREM, etc).

8] Article L111-25 du code de la construction et de l'habitation : "L'activité de contrôle technique est soumise à agrément. Elle est incompatible avec l'exercice de toute activité de conception, d'exécution ou d'expertise d'un ouvrage."

9] Nous ne résistons pas à l'envie de reproduire l'instruction sans doute la plus courte qu'ait jamais produite un Premier ministre (Jean-Marc Ayrault le 2 avril 2013) vers les ministres et les préfets : "À l'exception des normes touchant la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitative pour simplifier et accélérer la mise en route des projets publics et privés." JME





SOLUTIONS NON DÉMONTABLES

# PLAFONDS **DELTA**

Une gamme unique de 12 perforations

Delta par Knauf est un plafond non-démontable acoustique et décoratif. Sa perforation en continu sur la totalité de la plaque et son verso revêtu d'un voile acoustique assurant une bonne absorption dans les fréquences aiguës et une protection contre les poussières, en font la solution de référence. Laissez parler votre créativité avec sa nouvelle gamme qui passe de 4 à 12 perforations.

Et, le plafond Delta bénéficie de la technologie Cleaneo® de Knauf, pour améliorer la qualité de l'air.

[www.knauf-batiment.fr](http://www.knauf-batiment.fr)

**KNAUF**

# 44<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES - PARIS 2013 LES DOCKS / CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN

Pour son 44<sup>e</sup> congrès, l'Unsa donne rendez-vous à tous les architectes et étudiants en architecture à Paris, les 3, 4 et 5 octobre 2013, aux Docks/Cité de la Mode et du Design, pour des temps forts syndicaux et professionnels sur le thème : ARCHITECT[UR]E CAPITAL[E]



Au cœur de la réalité quotidienne des architectes, différents sujets seront abordés dans le cadre d'un nouveau format structuré autour de "villages", où des informations et des échanges viendront rythmer le déroulement de l'événement.

## LE VILLAGE TECHNIQUE

permet d'affirmer la volonté des architectes de participer à la concrétisation d'une démarche constructive de recherche et de développement de solutions techniques (produits et systèmes) avec les concepteurs industriels au bénéfice de l'invention de produits au service de l'architecture durable.

- Focus sur l'Innovation (accessibilité, performances de l'enveloppe, qualité de l'air intérieur et extérieur et gestion de l'eau)
- Parole à l'expert industriel sur le cheminement de la création de produits
- Rôle de l'architecte dans le processus d'élaboration de nouveaux produits
- Perspectives de collaboration architecte/industriel face aux nouveaux enjeux
- Contacts et échanges sur les produits présentés.

## LE VILLAGE POLITIQUE

permet d'affirmer la volonté des architectes de prendre une part active dans la mise en place et la révision des dispositions réglementaires, administratives et législatives du cadre bâti pour mieux tenir compte des besoins d'aménagement des territoires, de construction et de rénovation.

- Architecte dans la ville : porteur de valeur ajoutée pour une économie partagée
- Architecte au cœur de l'élaboration du projet urbain : urbanisme de projet et approche participative
- Architecte acteur de l'élaboration des lois, des normes et de la réglementation
- Architecte élu local : impact sur l'élaboration des politiques d'aménagement des territoires
- La qualité architecturale : relation à la durabilité, labels et marques.

## LE VILLAGE FORMATION, COMPÉTENCE ET RÉMUNÉRATION

permet d'affirmer la volonté des architectes de participer et peser sur la réflexion à entreprendre à propos de la loi de 1977, la loi MOP, le BIM, et les pistes et modes d'emploi du "faire savoir et savoir-faire" : développer des modes d'amélioration d'acquisition des compétences, prendre en compte les langages des autres

acteurs impliqués dans le processus de production, comprendre les économies d'échelle et les mutualisations nécessaires pour rester au cœur du processus croisé sciences techniques et sciences de l'homme. Enfin, d'inviter les participants à deux ateliers organisés par le GEPA sur la RT 2012 et le management d'une agence d'architectes.

- La loi de 1977, bilan et évolution : segmentation des responsabilités et champ européen des professions réglementées, l'architecte et le maître d'usage, le droit des tiers et l'assurance
- La loi MOP, bilan et évolution : la concurrence déloyale des régies et des mapa, la réponse locale comme circuit courts, les coopératives
- Les outils, le BIM et les autres, pourquoi et comment : ingénierie collaborative, rapport entre investissement et développement de l'entreprise, équipe multidisciplinaire
- La formation et la HMONP, adaptations nécessaires : intégration à la convention collective, l'ingénierie financière pour un équilibre solidaire
- La compétence de l'architecte : la faire connaître et la rendre incontournable
- La rémunération, la tirer vers le haut et en fixer les interdits : identifier les seuils de risques
- Le choc de la simplification : réglementation, normes, modes d'intervention.

## LE VILLAGE ÉTUDIANTS ET JEUNES ARCHITECTES

permet d'affirmer la volonté des architectes pour la mise en place de parcours professionnalisant en adéquation avec les enjeux actuels de la profession ; de traiter de la relève et de la transmission



© BOREL - ARCHITECTES JAKOB + MAC FARLANNE

des agences d'architecture et des savoirs, d'identifier les pistes d'intégration et des statuts des jeunes, de mettre à disposition un forum de l'emploi, de présenter les différents métiers de l'architecture et les institutions (Ordre, Chambre de Commerce et d'Industrie,...).

- Etre étudiant en architecture, moyens et perspectives : champ européen et approches solidaires
- Etre architecte salarié aujourd'hui, être indépendant ou associé demain : parcours aboutissant à la responsabilité
- Etre jeune architecte : quel statut pour l'avenir
- Créer son agence : les clés du succès
- L'emploi et son forum
- Le GEPA : information sur RT2012 et la Gestion d'une agence.

**LE VILLAGE UNSFA NATIONALE**

permet de restituer l'étendue des actions menées par le syndicat et de présenter les outils et les structures qu'elle a initiés : le Club Prescrire, le GEPA, l'ADIA, les Architectes, les Architectes de Copropriétés.

- La parole aux différentes structures : actions menées et perspectives
- La dynamique du syndicat à travers son organisation
- Le forum des grands sujets d'actualité traités par le syndicat : rétrospective des combats menés, actualité et perspectives
- Le syndicat, objectifs et ligne politique.

**LE VILLAGE UNSFA EN RÉGION**

permet de croiser les expériences des architectes, du quotidien à l'exceptionnel, de mettre en valeur les actions et les retours d'expériences; mais aussi de valoriser le partage et la mutualisation des actions syndicales et professionnelles.

© YANN KERSALE - © BOREL - ARCHITECTES JAKOB - MAC FARLANNE



- Expression libre des territoires : départements et régions
- Focus sur telle ou telle action significative et originale
- Bourse d'échange entre syndicats sur les "trucs qui marchent".

**LE VILLAGE DES RÉSEAUX DE PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES**

permet de réaffirmer le rôle de l'architecte aux confluences des acteurs partenaires du cadre bâti : urbanistes, géomètres, géotechniciens, bureaux d'études techniques, économistes, paysagistes, bureaux de contrôle, FFB, CAPEB, UNEP, organismes de qualification...

- La place de l'architecte avec ses partenaires naturels
- L'intelligence de l'action coordonnée
- Le développement de la relation constructive et inventive entre les acteurs
- La mise en place d'une structure d'échanges permanente entre les acteurs.

**LE VILLAGE DES RÉSEAUX PARTENAIRES ET DONNEURS D'ORDRES**

permet de valoriser et de reconnaître l'indispensable complémentarité entre les architectes et les acteurs publics tels que le conseil régional, le conseil général, la communauté d'agglomérations ou de communes, la commune, mais aussi les acteurs privés tels que les promoteurs, les Sociétés d'HLM, ... au bénéfice d'une réflexion partagée en amont, pendant et après la vie du projet.

- La relation architecte et donneur d'ordres public ou privé
- La complémentarité et la complicité partagées
- La fusion des compétences au bénéfice du projet.

Le pari de rassembler tous les architectes, et au-delà, tous les acteurs de l'acte de bâtir est ambitieux...

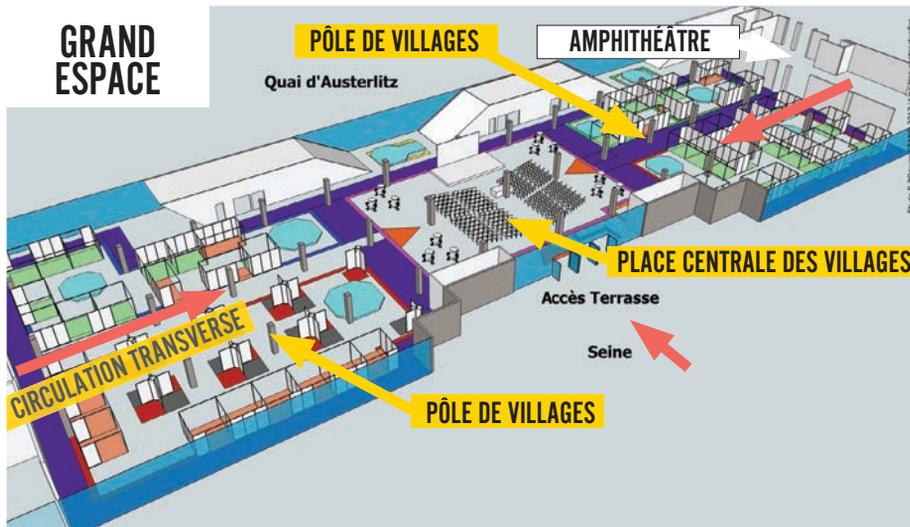
Nous l'osons par défi d'une conjoncture difficile qu'il convient de combattre ensemble.

La solidarité et l'union sont nos forces.



© BOREL - ARCHITECTES JAKOB - MAC FARLANNE

© YANN KERSALE - © BOREL - ARCHITECTES JAKOB - MAC FARLANNE



**ORGANISATION DU LIEU**

Grand Espace, avec la place des villages au centre du dispositif, une circulation transverse et centrale reliant les deux pôles des villages et passant par la place centrale.

Amphithéâtre, pour la tenue de l'Assemblée Générale du 3 Octobre et des conférences le 4 Octobre.

Déambulateur, le long de la Seine.

# [L'ÉQUIPE] ORGANISATRICE

L'Unsa Île-de-France et ses huit syndicats départementaux sont à l'œuvre afin de vous offrir un très grand Congrès 2013 à Paris.

Un **Groupe de travail** a été constitué en novembre 2012.

Il est composé de syndiqués volontaires de la région.

Un **Comité de pilotage**, composé de membres du Groupe de travail et du Bureau National de l'Unsa, prend les décisions.

## TROMBINOSCOPE DU GROUPE DE TRAVAIL

Zeina Khawam<sup>1</sup> (92), Laurence Guibert<sup>2</sup> (92), Michèle Geysmith<sup>3</sup> (94), Eve Gossin<sup>4</sup> (95), Ruth Mnamani<sup>5</sup> (Club Prescrire), Sophie Lérault<sup>6</sup> (GEPA), Thibault Robert (75) Jean-Pierre Monceyron<sup>7</sup> (77), Philippe Rouveau<sup>8</sup> (77) Jean-Marc Champetier de Ribes<sup>9</sup> (78), Éric Lainé<sup>10</sup> (Industriel du Club Prescrire), Bruno Moncelet<sup>11</sup> (Industriel du Club Prescrire)

Et les présidents des huit syndicats départementaux et de la région : Gérard Sénior<sup>12</sup> (75), Richard Riff<sup>13</sup> (77), Marielle Blisson<sup>14</sup> (78), Miska-Patrice Anquetil<sup>15</sup> (91), Bernard-Jacques André<sup>16</sup> (92), Michaël Chour<sup>17</sup> (93), Jean-Marc Lachaux<sup>18</sup> (94), Christian Faliu<sup>19</sup> (95), et Didier Chinardet<sup>20</sup> (Unsa Île-de-France)



**UN GRAND BRAVO ET UN GRAND MERCI À TOUTE L'ÉQUIPE.**

→→→ **DIDIER CHINARDET**  
Président de l'Unsa Île-de-France

**ARCHITECTES DE TOUTES LES RÉGIONS,  
LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013,  
RETROUVONS-NOUS TOUS À PARIS  
ET FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

# Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

## DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

## DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

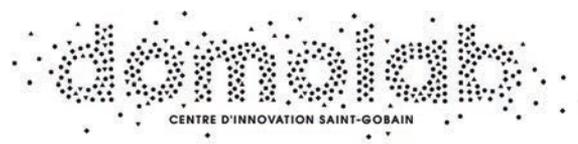
## DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

### À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier



39 quai Lucien-Lefranc  
93303 Aubervilliers Cedex  
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81  
E-mail : domolab@saint-gobain.com

## ÉDITO

# SOLIDARITÉ(S) - Un architecte - Un contact



LIONEL BLANCARD  
DE LÉRY,  
PRÉSIDENT DU CLUB  
PRESCRIRE

Dans le contexte difficile que nous connaissons, il est important que le monde du bâtiment soit solidaire. Je profite de cette tribune, pour solliciter chaque confrère architecte à transmettre au Club Prescrire au moins un contact d'industriel du Bâtiment susceptible de rejoindre le projet ambitieux porté par le Club Prescrire dans les prochaines années :

- Partenariat avec les membres du club, Mediaconstruct et l'Unsa pour un développement maîtrisé de la maquette numérique au service des architectes ;
- Renforcement des opérations de promotion de l'architecture dans toute la France avec les syndicats locaux ;
- Poursuite des échanges avec la politique technique de l'Unsa dans la recherche et le développement et toutes ses représentations ;
- Développement des thématiques (rénovation énergétique, accessibilité...) en partenariat avec l'Unsa ;
- Échanges sur les normes, labels et certifications.

Je compte sur la solidarité de tous les architectes pour renforcer notre club.

### Les Entretiens de la Prescription



← CINÉMA LE LOUXOR À PARIS (75)  
MARDI 2 JUILLET 2013

→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris  
→ Architectes : Philippe Pumain Architecte associé avec Fabre/Speller et Christian Laporte, architecte du Patrimoine



LE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL DE GROUPE 6 À GRENOBLE (38)  
MERCREDI 3 JUILLET 2013  
→ Maîtrise d'ouvrage : SCI "rue des arts et métiers"  
→ Architectes : Groupe 6

PROGRAMME  
ET INSCRIPTION  
SUR LE SITE  
INTERNET DU  
CLUB PRESCRIRE,  
RUBRIQUE  
"CALENDRIER"



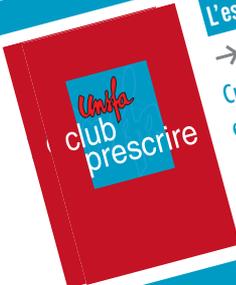
← CENTRE CULTUREL DES CORDELIERS À LONS-LE-SAUNIER (39)  
MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

→ Maîtrise d'ouvrage : Centre culturel des Cordeliers à Lons-le-Saunier  
→ Architectes : Agence du Besset-Lyon / Beuret-Ratel Architectes

### L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

#### →→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



[WWW.CLUBPRESCRIRE.COM](http://WWW.CLUBPRESCRIRE.COM)

#### Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Minamini, Responsable Administrative  
29 bd Raspail, 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)

**BASF**  
The Chemical Company

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...  
→ **HENRIK MEYER-HOFFMANN**  
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com  
Tél. : 01 49 64 52 61  
Site Internet : www.neopor.fr

**fermacell**

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.  
→ **JULIEN LEPERS**  
E-mail : julien.lepers@xella.com  
Port. : 06 45 28 33 21  
Site Internet : www.fermacell.fr

**FIANDRE**  
FLOORING SYSTEMS

GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS  
→ **MARC MARIONI**  
E-mail : mmarioni@granitifandre.it  
Port. : 06 72 77 53 31

**forbo**  
FLOORING SYSTEMS

FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLEUM ET DES TEXTILES FLOUÉS  
→ **CHRISTOPHE CROIZON**  
E-mail : christophe.croizon@forbo.com  
Tél. : 03 26 77 86 45  
Site Internet : www.forbo-flooring.fr

**GEZE**

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ  
→ **BRUND MONCELET**  
E-mail : b.moncelet@geze.fr  
Tél. : 01 60 62 60 96  
Site Internet : www.geze.fr

**VEDA FRANCE**

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.  
→ **NADEGE IRLE**  
Tél. : 01 48 61 70 80  
E-mail : contact@vedafrance.com  
Site : www.vedafrance.com

**LAFARGE**  
les matériaux au cœur de la vie™

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®  
→ **ALAIN BIRAULT**  
E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
Port. : 06 03 58 41 24

**MANTION**  
www.mansion.com

SPECIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE  
→ **STELLA NANECOU**  
E-mail : s.nanecou@mansion.com  
Tél. : 03 81 50 56 77  
Site Internet : www.mansion.com  
www.la-porte-en-verre.com

**MINCO**  
C/o Fourniture & Aménagement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU  
→ **ISABELLE BONNET**  
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr  
Tél. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : www.minco.fr



**JULIEN LEPERS**  
CONSEILLER EN ARCHITECTURE  
E-mail : julien.lepers@xella.com  
Tél. : 01 47 16 92 98



**ALAIN BIRAULT**  
DIRECTEUR PRESCRIPTION  
SYSTÈMES CONSTRUCTIFS  
E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
Port. : 06 03 58 41 24

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT



## LES PLAQUES DE SOL FERMACELL

Les plaques de sol **fermacell** sont adaptées à divers domaines d'utilisation, tout en permettant de créer des structures plus légères que les chapes traditionnelles. Les plaques de sol **fermacell** se composent de 2 plaques (d'un mélange plâtre et fibres de celluloses) de **10 ou 12,5 mm d'épaisseur**, contrecollées en usine avec un décalage de 5 cm ; cette battue garantissant un assemblage stable des éléments. Les plaques de sol sont livrées au **format maniable de 1 500 x 500 mm** (avec ou sans isolant contrecollé).

**Des avantages spécifiques :**

- Protection au feu : classée M0 (incombustible)
- Isolation phonique (aux bruits d'impacts et aériens)
- Isolation thermique
- Compatibilité avec certains systèmes de chauffage par le sol
- Chape sèche désolidarisée solide et stable
- Agrément Technique Européen : ETA 03-0006
- Document Technique d'Application : DTA CSTB n° 13/10-1078

- 1 Assurez-vous que le sol soit porteur et plan. Dans le cas d'irrégularités, utiliser les granules d'égalisation **fermacell**. Elles peuvent être utilisées dans le neuf comme dans l'ancien et conviennent à tous les systèmes de chape sèche.
- 2 Le pré-assemblage des plaques permet une mise en œuvre rapide et facile.

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®



## THERMEDIA LE PREMIER BÉTON ISOLANT

Le béton **Thermedia 0.6**, premier béton prêt à l'emploi conjuguant performances thermiques et performances structurelles, est destiné aux voiles de façades et de pignons de bâtiments isolés thermiquement par l'intérieur, afin d'en limiter les déperditions par pont thermique aux liaisons façades-planchers (haut, intermédiaire, bas) et façades-refends.

Tout en étant **3 fois plus isolant qu'un béton standard**, Thermedia 0.6 assure pleinement son rôle de **béton de structure** grâce à une performance mécanique comparable (Rc28j=25MPa).

Sans aucune modification du système constructif traditionnel, Thermedia 0.6 permet en toute sécurité de :

- Réduire le pont thermique entre façade et plancher intermédiaire un avec  $\psi < 0,6 \text{ W/m.K}$ , donc conforme à la RT 2012
- Préserver la **liberté de conception architecturale de façades pérennes et économiques**
- Bénéficier de plus de 4 ans de retours d'expériences à travers de nombreuses réalisations partout en France.



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

## MANTION UNE VRAIE GAMME DE PRODUITS POUR LA PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Les dispositions réglementaires sur le handicap (lois de 2005) entrent progressivement en application, pour apporter aux personnes à mobilité réduite (PMR) un meilleur confort de vie. Dans ce domaine, MANTION apporte une gamme de solutions répondant avec fiabilité à ces impératifs.

Notre équipe technico-commerciale est à votre service pour vous apporter l'appui nécessaire sur ces produits.

### Aménagement intérieur :

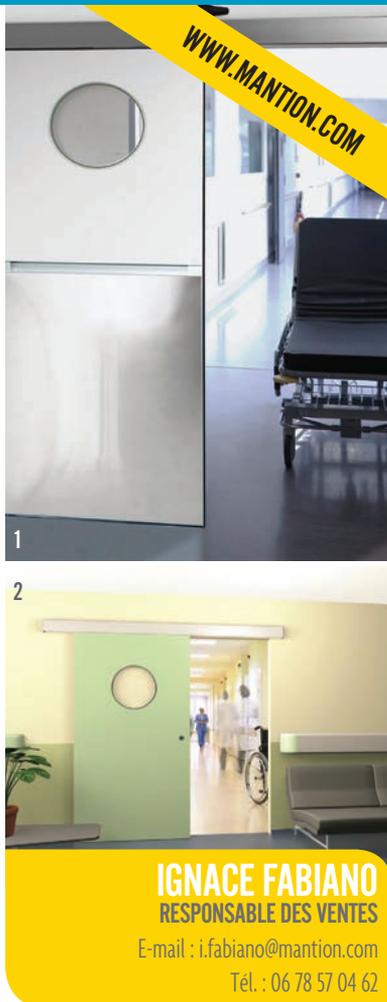
- Système coulissant motorisé en applique **SAF-POWER®**
- Système coulissant à ferme porte temporisé **SOFT-CLOSE®**
- Système coulissant motorisé entre-cloisons **SAF-INSIDE MOTORISÉE®**

### Aménagement extérieur :

- Systèmes pour volets coulissants motorisés **WIN-SLIDE®** et **WIN-SLIDE R®**
- Systèmes pour volets battants motorisés **WIBAT®** et **WIBAT APPLIQUE®**

Retrouvez tous nos produits sur [www.mantion.com](http://www.mantion.com)

- 1 Système SAF-POWER : Kits complets prêts à la pose en position droite ou gauche – Porte de 80 kg maxi
- 2 Système SOFT-CLOSE : kits prêts à la pose pour baies de 700 à 1450 mm de largeur – Porte de 60 kg maxi



**IGNACE FABIANO**  
RESPONSABLE DES VENTES

E-mail : [i.fabiano@mantion.com](mailto:i.fabiano@mantion.com)  
Tél. : 06 78 57 04 62



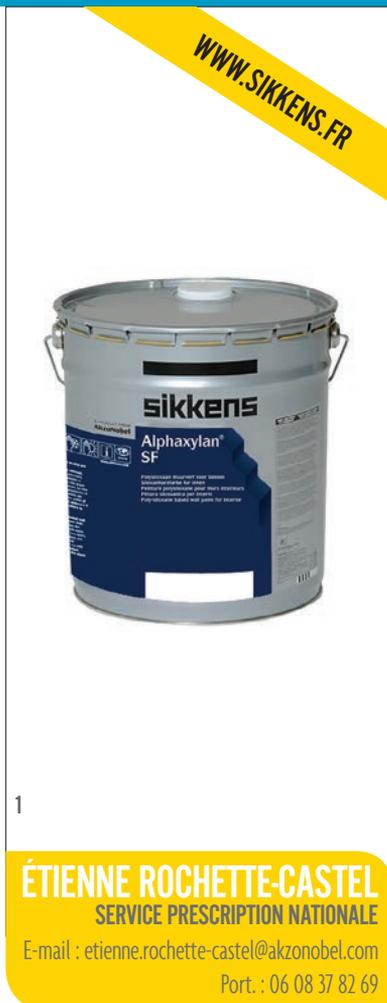
SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

## ALPHAXYLAN SF LE MAT SILOXANE ENCORE PLUS BLANC

Peinture de décoration murale d'aspect mat minéral à base de résines synthétique et polysiloxane en phase aqueuse.

Sikkens lance une nouvelle formule de l'ALPHAXYLAN SF. Conservant toutes ses qualités d'origine : matité profonde et produit 2 en 1 (primaire et finition), le nouvel ALPHAXYLAN SF offre dorénavant une blancheur renforcée exceptionnelle, des caractéristiques toujours plus respectueuses de l'environnement et s'applique sur plafonds et murs.

Véritable partenaire des professionnels de la peinture, Sikkens offre une réponse aux exigences décoratives actuelles en renforçant la blancheur de l'ALPHAXYLAN SF pour amplifier la luminosité des espaces tout en offrant un grand confort de travail grâce à l'absence de reprise. ALPHAXYLAN SF se décline dans les 1600 teintes du nuancier 4041 pour créer des ambiances en parfaite adéquation avec les grandes tendances de la mode maison.



**ÉTIENNE ROCHETTE-CASTEL**  
SERVICE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : [etienne.rochette-castel@akzonobel.com](mailto:etienne.rochette-castel@akzonobel.com)  
Port. : 06 08 37 82 69

- 1 ALPHAXYLAN SF, le mat siloxane encore plus blanc.



All About Flooring. All About You.  
FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC  
→ **REMI DUVERT**  
E-mail : [remi.duvert@nora.com](mailto:remi.duvert@nora.com)  
Tél. : 01 69 33 14 53  
Site Internet : [www.nora.com/fr](http://www.nora.com/fr)



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES  
→ **YANN LE BARILLIER**  
E-mail : [y.lebarillier@primagaz.fr](mailto:y.lebarillier@primagaz.fr)  
Tél. : 01 58 61 50 58  
Site Internet : [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE  
→ **SAMUEL ESKENAZI**  
E-mail : [s.eskenazi@promat.fr](mailto:s.eskenazi@promat.fr)  
Port. : 06 45 20 35 83  
Site Internet : [www.promat.fr](http://www.promat.fr)



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT  
→ **BRUNO CARREL**  
E-mail : [bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com](mailto:bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com)  
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820  
Site Internet : [www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908  
→ **THIERRY SONET**  
E-mail : [tsonet@soprema.fr](mailto:tsonet@soprema.fr)  
Tél. : 04 90 82 52 46  
Site Internet : [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, Nattes de désolidarisation, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE  
→ **CHRISTOPHE BARRUEZO**  
E-mail : [christophe\\_barruezo@schluter-systems.fr](mailto:christophe_barruezo@schluter-systems.fr)  
Tél. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTERIEURS D'OCCULTATION  
→ **RÉGIS MOTTE**  
E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
Port. : 06 75 48 47 58  
Site Internet : [www.schuco.fr](http://www.schuco.fr)



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT  
→ **ÉTIENNE ROCHETTE-CASTEL**  
E-mail : [etienne.rochette-castel@akzonobel.com](mailto:etienne.rochette-castel@akzonobel.com)  
Port. : 06 08 37 82 69  
Site Internet : [www.sikkens.fr](http://www.sikkens.fr)



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE  
→ **ÉRIC LAINE**  
E-mail : [frele@icopal.com](mailto:frele@icopal.com)  
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33  
Site Internet : [www.siplast.fr](http://www.siplast.fr)

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

→ OLIVIA RIVIERE

E-mail : o.riviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr



MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS

→ THIERRY GOUX

E-mail : thierry.goux@hydro.com

Port. : 06 27 58 07 89



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM

→ MURIELLE LANGLAIS

E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaut.fr

Port. : 07 86 26 31 30

Site Internet : www.volets-thiebaut.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

→ JEAN-CLAUDE GIRAUD

Tél. : 01 45 13 45 13

Port. : 06 07 66 13 50

E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Site Internet : www.weber.fr

always around you zehnder

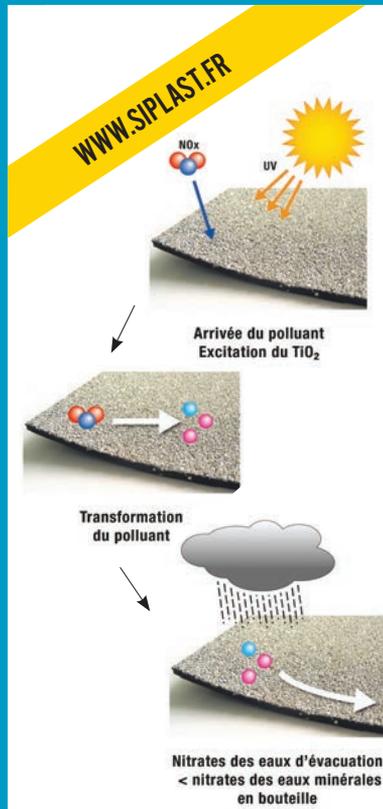
FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR

→ ERIC LE CORRE

E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr

Port. : 06 73 27 01 80

Site Internet : www.zehnder.fr



ERIC LAINÉ  
DIRECTEUR PRESCRIPTION

E-mail : frele@icopal.com

Tél. : 01 40 96 36 58

Port. : 06 81 34 10 33

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP,  
INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET  
RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE  
EN TERRASSE



SIPLAST

CONTRE LA POLLUTION, SIPLAST A LA SOLUTION :  
NOx-ACTIV, LA PREMIÈRE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ  
DÉPOLLUANTE !

Véritable innovation dans le domaine de la toiture et de la protection de l'environnement NOx-Activ® participe à toute démarche d'éco-construction, répondant à trois cibles HQE.

NOx-Activ® détruit les oxydes d'azote (Nox), importants polluants en zone urbaine, par photocatalyse. Procédé naturel et illimité dans le temps, la photocatalyse permet, pour une toiture de 10 000 m<sup>2</sup>, de détruire les NOx générés par 8 véhicules diesel ou 35 voitures essence durant un an !

Destinées à des toitures-terrasses non accessibles, les membranes NOx-Activ® sont auto-protégées, se posent de façon traditionnelle, en neuf comme en rénovation, pour des étanchéités mono ou bicouches.

## VIE SYNDICALE VIE DES RÉGIONS

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)



### OBJECTIF 2014

La Chambre Syndicale des Architectes de la Loire est forte d'une longévité respectable : cette institution a été créée dès 1930 !!!

83 ans plus tard, la dynamique est toujours là : le **fil conducteur** de l'action en 2013 est la communication :

→ **Après des maîtres d'ouvrages public et privés.** Avec des actions qui permettent de contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice des architectes, et de guider les maîtres d'ouvrages dans le choix de procédures adaptées.



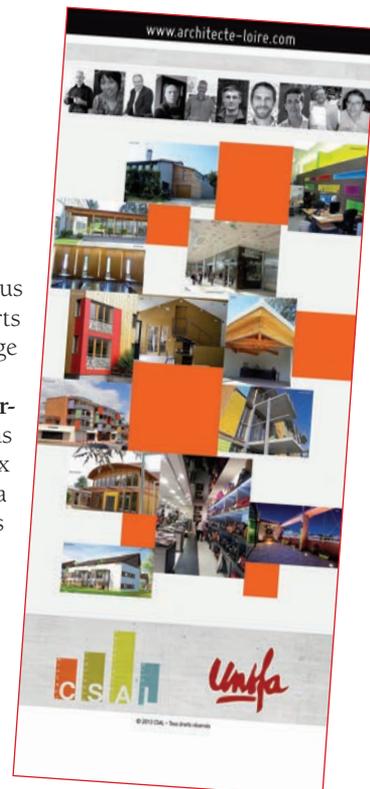
→ **Après des élus locaux et collectivités locales.** La CSAL était présente sur le salon des Maires de la Loire 2013. Une

occasion de dialoguer avec les élus locaux, de passer des messages forts pour s'inscrire dans un échange constructif.

→ **Avec tous les confrères du département.** Au travers de ses réunions mensuelles, la CSAL apporte aux architectes du département de la Loire l'opportunité de croiser leurs expériences professionnelles.

→ **Avec les acteurs de l'acte de bâtir.** La CSAL rassemble périodiquement architectes et partenaires industriels, BET,... en réunions d'informations et d'échanges techniques.

La Chambre Syndicale des Architectes de la Loire met à la dispo-



sition de ses adhérents **des outils dynamiques** permettant d'échanger et d'obtenir des informations métier, sur son site internet : [www.architecte-loire.com](http://www.architecte-loire.com)

La communication, c'est aussi la participation à la vie de l'UNSA : 2013 et 2014 seront des exercices forts, par **la candidature de la Loire pour l'organisation du congrès 2014**.

Ce congrès sera placé dans la continuité du nouveau format, initié lors du congrès de Paris 2013. Soutenue par les élus locaux, les organisations professionnelles et les syndicats de la région Rhône-Alpes, cette candidature est l'ambition pour

la CSAL de "changer de braquet" et de fédérer un nombre exponentiel d'Architectes du département.

Des actions diversifiées qui donnent un nouveau souffle à l'action syndicale dans la Loire, et apportent un soutien robuste à tous les confrères du territoire, en cette période de crise où tous ensemble nous devons nous battre pour sauver le plus beau des métiers : celui qui fait l'Architecture !

→→→ **JEAN-FRANÇOIS BONNARD**

président de la Chambre Syndicale des Architectes de la Loire



**UNE RÉUNION INTER-DÉPARTEMENTALE À BIARRITZ**

Une réunion régionale des architectes des départements des Landes et des Pyrénées Atlan-

tiques a eu lieu le vendredi 3 mai à Biarritz à l'initiative conjointe du SIA 64-40 et de l'Unfsa.

La rencontre s'est déroulée sur les terrasses et le Jardin d'Hiver du Casino Municipal de Biarritz, un bâtiment classé monument historique de style Art déco édifié en 1929, par l'architecte Alfred Lauhé.

**INFORMATIONS DU SIA 64-40**

- Tous les premiers jeudis du mois à partir de 18H30 une rencontre entre les architectes du Pays Basque se déroule au restaurant Euskalduna à Bayonne (61 rue Pannecau)
- Par ailleurs une collaboration vient de s'établir avec la CCI de Bayonne : une première rencontre concernant le dispositif de dérogation à l'obligation de mise en accessibilité des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie se déroulera le mardi 4 juin de 10h à 12h à la CCI de Bayonne, amphitheâtre Larran. De même un partenariat est en cours de formalisation avec le Cluster "Eskal Eureka", réseau d'entreprises et d'institutionnels de formation et de recherche du BTP, au centre du développement territorial de l'euro-région transfrontalière Pays-Basque/Sud des Landes : Technopole Izarbel, Estia 2 à Bidart.
- Des liens et des échanges réguliers existent également avec le Pavillon de l'Architecture de Pau : 3 Place de la Monnaie 64000 Pau. Des projets de relations avec le Collège des Architectes Euskadi-Navarre sont en cours d'étude.

Les participants, environ 40 architectes régionaux affiliés ou non au syndicat, ont échangé avec les membres du Bureau National de l'Unfsa sur tous les sujets d'actualité concernant la profession.

Les débats ont été très riches et denses, parfois passionnés et ils se sont conclus de manière conviviale par un cocktail offert par l'Office du Tourisme et des congrès de Biarritz.

Pour les architectes basques, landais et béarnais présents à cette soirée, cette rencontre a été très profitable car elle a permis de prendre conscience d'une part, du travail considérable effectuée par l'Unfsa pour la défense de notre profession et d'autre part de la représentativité syndicale de l'Unfsa auprès des ministères et dans le cadre des commissions paritaires régionales, élément essentiel pour conforter cette action.

La création de notre syndicat interdépartemental des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le SIA 64-40, il y a quelques mois, répond au niveau local à cette préoccupation **comme le font les 60 autres syndicats régionaux fédérés à l'Unfsa sur l'ensemble du territoire français**.

→→→ **BRUNO GOYENECHÉ**

membre du Bureau du SIA 64-40 et du Conseil National de l'Unfsa



**RENCONTRE DES ARCHITECTES DES HAUTES-ALPES AVEC L'UNSA : ASSOCIATION OU (ET) SYNDICAT**

Régulièrement, les architectes du Syndicat 05 se réunissent les premiers mardis de chaque mois avec les acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Le 9 avril, la neige était encore très présente autour de Gap, mais la réunion n'est pas annulée. Ces architectes ne sont pas du

genre à "toujours trouver une bonne raison pour ne pas faire les choses". Sont présents des architectes d'agences de toute taille, Patrick Chotteau de la MIQCP, Alain Mars, directeur du CAUE, des BET. Nous sommes une quinzaine dans la mezzanine de l'agence de Paul Wagner. Paul est conseiller ordinal en exercice. Ordre, association, syndicat, le débat est ouvert...

L'UNADHA, association 1901, est créée en 1980 sous l'égide de Paul Wagner. C'est un organe de représentation et de concertation

permanent auprès des pouvoirs publics et autres organisations professionnelles.

Toujours à l'initiative de Paul Wagner, l'UNADHA a créé le Syndicat 05, le 3 mars 1999. François Dufayard, son président actuel, nous détaille les actions menées sur le département. Une veille sur les avis de consultation et diverses commissions sur les contrats d'architecte ou de cotraitance, appellent à la vigilance avant la signature des contrats. Les retours d'expériences sont concertés avec les bureaux d'études techniques. Le syndicat et l'association traitent des questions d'actualité telles le dumping, la formation des architectes ou l'habilitation à la maîtrise d'œuvre. Ils sont associés aux actions d'Envirobot Méditerranée.

Sur un plan culturel, les visites de bâtiments exemplaires, les voyages d'études, les conférences sur l'architecture, rythment le calendrier des réunions.

L'UNADHA est à l'origine d'un "Album des architectes des Hautes-Alpes", qui montre des projets, où le savoir-faire des concepteurs se décline dans des paysages divers et à l'identité très forte. Cet album met en avant des expressions architecturales contemporaines habilement intégrées au site et respectueuses de son histoire qu'elles veulent, non seulement accompagner, mais aussi écrire.

Devant cette richesse culturelle, comment l'Unsfra peut expliquer que le regroupement, la représentation et l'action syndicale sont aussi au cœur de nos pratiques avec des ressources qui contribuent pleinement au développement des valeurs qui nous sont communes ?

Ce n'est pas facile de communiquer ses convictions sur la force et l'intérêt de l'Unsfra, alors que certains rebutent encore sur le terme "syndicat", en lui préférant union, groupement, mouvement. Pourquoi changer de mot ? Pour donner une nouvelle jeunesse, pour le débarrasser de ses vieux clichés ?

Ce n'est pas nécessaire et c'est inutile. Ce terme a sa valeur pleine et entière et doit être innocenté, car il a une signification puissante et précise : c'est un principe inscrit dans la Constitution. Il définit

l'organe de représentation d'une profession qui assure la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. De fait et de droit, il a vocation à agir pour tous par le regroupement libre de ses adhérents. Chacun a l'initiative d'y adhérer, de se déterminer en fonction de ses aspirations.

La discussion se poursuit en détaillant tout l'intérêt qu'il y a à aider et défendre les architectes, par la représentation syndicale, au bénéfice des échanges associatifs. Car ce sont eux qui font l'architecture, objet de nos passions culturelles que l'on veut partager. Sans eux, ce serait l'anarchie – un monde sans architecture.

On parle aussi, bien évidemment, de l'Ordre qui nous régit, mais les architectes présents ont conscience de l'impérieuse nécessité d'être représentés et que chaque organe a sa place. Nous avons besoin d'un Ordre efficace et transparent pour garantir le respect des règles professionnelles. Nous avons au moins autant besoin d'instances syndicales fortes et actives.

On termine en évoquant le congrès annuel des architectes. C'est une immersion tonique dans des problématiques, des desseins, des solutions qui se croisent au gré des débats, des conférences et des soirées. François Dufayard, présent au Congrès de Nice en 2012, expose à ses adhérents l'intérêt du **seul rassemblement annuel ouvert à tous les architectes**. Soyons sûr qu'il saura convaincre ses consœurs et confrères de faire le déplacement à Paris, **les 3, 4 et 5 octobre** prochains.

S'en suivent diverses discussions qui refont la vie et le monde... Cette réunion aura permis d'associer culture et profession, échanges et volonté d'actions.

Avec un message qui est peut-être passé : on peut s'associer pour dialoguer, on doit se rassembler pour combattre et proposer, et ça c'est l'action syndicale !

→→→ **RÉGIS CHAUMONT**

vice-président chargé de la communication et de la vie syndicale

## LETTRE DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LA RÉUNION (S.A.R)

Nous traversons et subissons ce qu'on a communément désormais appelé "la crise". Ce mot vient souvent cacher des tas de problèmes qui excusent parfois, et rassurent aussi, pour se donner bonne conscience.



Soyons objectifs, ce n'est pas une crise, c'est tout simplement un changement de vie en général dans le monde entier.

Profitions de cette opportunité pour appréhender une nouvelle voie qui devrait, souhaitons-le, déboucher sur une meilleure adaptation de notre profession.

Arrêtons de dire que "les beaux jours" sont derrière nous. La profession se dégrade par la faute des architectes eux-mêmes. Regroupons-nous pour faire bloc face aux menaces qui, sans cesse, grignotent notre "espace".

L'union fait la force. Soyons conscients qu'il nous faut une cohérence totale au sein de notre "famille". La concurrence ne doit pas passer par des offres anormalement basses.

Allons à la chasse aux sorcières, contre ceux et celles qui dévalorisent notre savoir-faire.

Nous rejoignons le CROAR pour sanctionner ceux qui n'appliquent pas la charte.

Le SAR rejoint l'Unsfra pour être plus représentatif. Notre syndicat ne peut être que renforcé à travers nos actions menées sur l'Île de la Réunion.

Le SAR lance un appel à tous les confrères pour que nous soyons nombreux à œuvrer dans le même sens. Ce n'est qu'à ce prix que nous arriverons à nous faire respecter et offrir une meilleure qualité de nous-mêmes.

"Allons bataille"

→→→ **JACQUES HOUAREAU**

président du S.A.R.

## ■ PROJET DE LOI RELATIF À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI : LE TEXTE EST DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

Suite à l'adoption par le Parlement, mardi 14 mai 2013, du texte transposant l'Accord National Interprofessionnel (ANI) conclu le 11 janvier 2013 entre les partenaires sociaux, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi est définitivement adopté.

L'Unsa a publié dans sa "Lettre aux adhérents" d'avril une note relative à la vingtaine de mesures à retenir pour les entreprises d'architecture.

## ■ PORTABILITÉ DE LA PRÉVOYANCE : ENTRÉE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 !

C'est effectif : la portabilité de la prévoyance est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril, suite à la publication au *Journal Officiel* de l'arrêté du 28 février 2013 portant extension de l'avenant n° 4 du 19 avril 2012 relatif à la portabilité de la prévoyance.

Pour plus d'information (qu'est-ce que la portabilité change ?), vous pouvez consulter notre article relatif à la portabilité prévoyance / frais de santé publié au sein du précédent *Passion Architecture* n°44 du mois d'avril en page 42 (disponible sur le site internet de l'Unsa : [www.unsa.com](http://www.unsa.com))

## ■ UNE ERREUR QUI PEUT COÛTER CHER



Par M<sup>e</sup> Julien Boutiron,  
avocat à la Cour de Paris et auteur du livre :  
*Le droit du travail pour les nuls*

*Le non respect du délai prévu par la convention collective des entreprises d'architecture entre l'entretien préalable et l'envoi de la lettre de licenciement rend le licenciement sans cause réelle et sérieuse.*

L'employeur qui souhaite licencier un salarié a intérêt à le faire le plus rapidement possible après l'entretien préalable de licenciement. Le salarié n'a pas non plus intérêt à ce que son employeur joue les prolongations afin d'être fixé sur son sort.

Afin de respecter la procédure de licenciement, la lettre de licenciement doit être adressée au salarié au plus tôt deux jours ouvrables après l'entretien préalable de licenciement nous dit le législateur. En revanche, il n'existe pas de délai légal maximum sauf si le licenciement est prononcé en raison d'une faute du salarié ; ce délai est alors d'un mois.

Cependant, la convention collective des entreprises d'architecture du 27 février 2003 prévoit que l'employeur doit notifier le licenciement **dans les 10 jours de l'entretien préalable**. Ce délai constitue une chausse-trape pour l'employeur au bénéfice du salarié si cette règle n'est pas respectée.

En présence d'une règle de procédure spécifique prévue par une convention collective qui n'a pas été respectée, le juge doit re-

chercher si cette règle constitue une garantie de fond ou de forme pour le salarié. Dans ce dernier cas, son non respect donne lieu à des dommages et intérêts en raison de cette irrégularité, alors que dans le premier cas, le non respect rend carrément le licenciement sans cause réelle et sérieuse et le préjudice de la perte d'emploi doit alors être indemnisé.

Dans un arrêt du 23 avril 2013<sup>1</sup>, la Cour de cassation a décidé que le non respect du délai prévu par la convention collective de l'architecture constituait une garantie de fond. Si ce délai n'est pas respecté, le licenciement est abusif même si les faits le justifiaient.

Cette solution est pour le moins étonnante. En effet, le respect de ce délai n'aurait pas conduit l'employeur à modifier sa décision contrairement à une garantie de fond comme par exemple la consultation des délégués du personnel qui est potentiellement de nature à conduire l'employeur à changer d'avis.

En matière de licenciement économique, ce délai maximum de 10 jours ne s'applique pas. Il existe un délai minimum pour l'envoi de la lettre de licenciement prévu par le Code du travail variable selon le type de licenciement individuel ou collectif et la qualité de cadre ou non du salarié. En revanche, la convention collective des entreprises d'architecture présente des particularités en amont de la procédure de licenciement qui constituent des garanties de fond.

**Conseil de la rédaction** : il faut toujours se faire conseiller par son syndicat professionnel ou par un avocat avant de licencier un salarié !

1) Cour de cassation, Chambre sociale, 23 avril 2013, 12-12.190, Inédit

# L'ARCHITECTE, UN MANAGER !

*Manager*

**On l'oublie parfois, mais un architecte est aussi un manager.**

CRÉER, ORGANISER, PLANIFIER, DÉCIDER, CONVAINCRE :  
le **GEPA** vous accompagne au travers de 5 formations au management dédiées aux Architectes

// M 470 **Créer** son agence d'architecture

// M 480 **Manager** son agence d'architecture

// M 410 **Gestion administrative** d'une agence d'architecture

// M 500 **La communication orale** au service de votre productivité

// M 520 **Renforcer son image** par une communication adaptée

*Renforcer son image*

*Gestion administrative*

*Communication*

**A NOTER**

*Créer*

A l'occasion du 44<sup>ème</sup> Congrès des Architectes qui aura lieu les **3, 4 et 5 octobre 2013** à PARIS, Cité de la Mode et du Design, le **GEPA** organisera un **Atelier Management**, animé par **Sylvain AUDUREAU**.

[www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com)



# DES FORMATIONS AU MANAGEMENT,

## POUR QUOI FAIRE ?

“Mais je ne suis pas manager, je suis architecte !”  
Certes ! Mais les deux ne sont pas antinomiques. Le management commence dès que l'on met un pied dans son agence, que l'on y travaille seul ou que l'on fasse partie d'une agence importante.

Qu'entend-on alors par “management” ? C'est selon. Pour certains, c'est “l'ensemble des techniques de direction, d'organisation et de gestion de l'entreprise” (Source : Larousse). Pour d'autres, le “management consiste à prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler les actions menées et comparer les résultats aux objectifs” (Source : HEM).

Quelle que soit la définition pour laquelle on opte, le “management” couvre en grande partie les actions attendues d'un architecte sur un chantier par exemple, ou bien dans son agence. Qu'il (qu'elle) dirige des projets, des chantiers ou des hommes, l'architecte est pleinement manager dans ses actions quotidiennes. Et pour cela, la formation s'impose. D'une part, parce que **cette notion n'a pas toujours été abordée, encore moins maîtrisée, pendant la formation initiale.** D'autre part, parce que le contexte actuel et la société demandent à chacun **une adaptation et une remise en question permanente de ses modes de management.** Ce qui “marchait” il y a cinq ans en termes de communication n'est plus vrai aujourd'hui. On ne motive pas son équipe avec les méthodes du XIX<sup>e</sup> siècle, ni même avec celles du XX<sup>e</sup> siècle. Se remettre en question, trouver des idées novatrices, savoir utiliser les nouveaux médias : autant de challenges auxquels l'architecte-manager se trouve confronté en permanence. C'est pourquoi le GEPA a développé, notamment en partenariat avec Sylvain Audureau de la société NE/OW<sup>1</sup>, des formations diversifiées sur ce thème (cf. encadré).

De l'avis général, nous sommes en période de crise. Qui dit crise dit “management de crise”. Dans sa volonté d'accompagner les architectes, le GEPA finalise une ingénierie de formation qui traitera de ce sujet. Non pas pour parler sans fin de la crise et de ses malheurs ! Mais bien plutôt pour **apprendre à utiliser les outils qui existent** et s'offrent aux dirigeants d'agence pour passer cette période, continuer à travailler, **trouver des chemins de développement**, apprendre à **vivre avec la concurrence** et les nouveaux acteurs...

Il est préférable de faire contre mauvaise fortune bon cœur et de profiter de ces espaces d'incertitudes, que nous n'avons certes pas choisis, pour expérimenter des modes de management originaux, redéfinir de nouveaux objectifs, acquérir de nouvelles compétences, prendre l'initiative, s'adapter, pour enfin se créer des opportunités.

Enfin, nous profiterons du prochain **Congrès des Architectes<sup>2</sup>** pour organiser un atelier sur le thème du Management, animé par Sylvain Audureau. Ce sera l'occasion de rencontrer le formateur, d'échanger avec lui et avec les confrères sur les difficultés communément rencontrées quand on parle de “manager”.

Nous pourrions ainsi commencer à cerner ce qu'est le “management”. ▲

### • CRÉER SON AGENCE D'ARCHITECTURE :

Lancer et structurer ses 3 premières années d'activité. Ce programme est conçu pour vous aider à construire un projet réaliste et personnalisé.

### • MANAGER SON AGENCE D'ARCHITECTURE :

Acquérir des clefs pour développer votre agence, accroître vos capacités d'adaptation et d'innovation et faire le point sur le fonctionnement de votre structure après quelques années d'activité (*1/2 journée d'accompagnement individuel au sein de l'agence*).

### • GESTION ADMINISTRATIVE D'UNE AGENCE D'ARCHITECTURE :

Être force de proposition pour produire ou faire produire les documents comptables et financiers garants du suivi et des bons choix stratégiques.

### • LA COMMUNICATION ORALE AU SERVICE DE VOTRE PRODUCTIVITÉ :

Pour gagner en efficacité, cette formation est structurée autour de nombreuses mises en situation.

### • RENFORCER SON IMAGE PAR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE :

Apporter de la cohérence dans la multiplicité des sources de communication, déployer des solutions personnalisées et intégrer les nouvelles solutions liées au Web et aux réseaux sociaux.

<sup>1</sup> NE/OW est une société de Conseil et de Formation pour les PME. Elle aide les PME à structurer leur développement et renforcer leurs capacités d'initiative.

<sup>2</sup> Le 44<sup>e</sup> congrès des architectes, organisé par l'Unfsa, aura lieu les 3, 4 et 5 octobre 2013 à Paris, Cité de la Mode et du Design / “Les Docks”. Le GEPA vous accueillera sur son stand pour continuer les échanges et vous informer sur les formations existantes.



# LE LIMOUSIN

## ENTRE ENVIRONNEMENT ET MODERNITÉ

Le patrimoine paysager en Limousin offre de multiples facettes correspondant aux grands sites de la région : plateau de Millevaches, vallée de Crozant, le Massif des Monédières, les Monts d'Ambazac ou encore la Vallée de la Dordogne.



Cette nature souveraine scellée par l'eau et la force minérale a permis aux limousins de tisser une relation symbiotique avec leur environnement et faire de celui-ci un trait identitaire de la région.

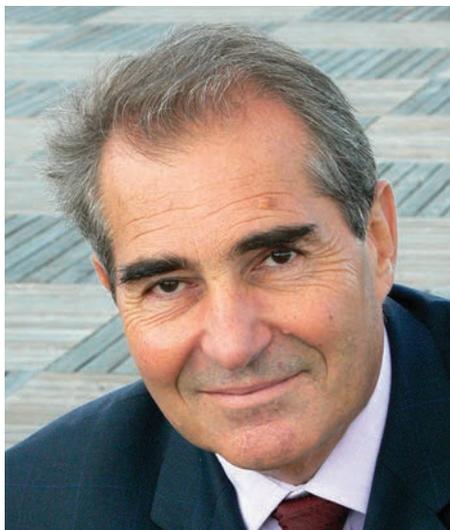
Le paysage limousin constitue donc ce fil rouge que l'architecture et le patrimoine bâti suivent à travers les constructions et les rénovations proposées, intégrées à l'environnement et mêlant à la fois sens du beau, traditionnel, créativité et modernité.

L'architecture en Limousin se caractérise ainsi par une diversité de conception et de matériaux jusqu'à s'ancre dans le patrimoine linguistique. Ne dit-on pas, limousiner ou l'art de monter un mur à l'ancienne ?

Cette architecture peut ainsi être traditionnelle avec un habitat plutôt dispersé, une organisation en chapelet de hameaux ou en bourgs structurés autour d'une urbanisation ancienne toujours lisible.

Les conditions climatiques et les ressources géologiques influencent également de manière très différente les espaces. La Montagne et la Marche sont caractérisées par des maisons de

Pôle de Lanaud, Limoges (87) (architecte : Jean Nouvel)



■ JEAN-PAUL DENOT,  
PRÉSIDENT DE LA RÉGION LIMOUSIN

maçons aux murs de granite taillé. Le Sud-Ouest marque sa préférence pour le schiste, les toits en tuiles plates ou en tuiles courbes. Les granits rose, bleu et rouge, présents à Pérols, Guéret et Colonges, sont autant de couleurs variées, reflets d'une identité locale forte.

Par ailleurs, six villages labellisés "Plus beaux villages de France" témoignent de la volonté de la Région à préserver et valoriser ce patrimoine bâti.

La diversité des paysages appelle aussi de nombreux architectes prestigieux à toutes les audaces. La Région Limousin est particulièrement fière de ses bâtiments contemporains, preuves que modernité et créativité peuvent s'intégrer harmonieusement à l'environnement. Les volumes et les matériaux utilisés rendent ainsi hommage aux richesses et aux savoir-faire de la Région.

Cette architecture symbolise ce qu'est le Limousin : une région qui ose jouer les contraires, qui s'élève en pionnière d'ouvrages colorés et futuristes où enracinement local et innovation technologique ont toute leur place.

Ainsi l'île de Vassivière, écrin de verdure unique en France, modelé par la main de l'homme et pour lequel Gilles Clément a rendu son Tiers-Paysage, fait apparaître son phare, renforçant le caractère insulaire du site et un Centre International d'Art et du Paysage, bâtiment exceptionnel signé par deux architectes de renom Aldo Rossi et Xavier Fabre, surprenant ce territoire rural mais vivant en osmose complète avec la nature, au rythme des saisons et du climat.

Le bâtiment central d'Ester Technopole offre également une architecture remarquable d'Yves Bayard et Jacques Charon. Il est un hommage à l'architecture traditionnelle du Limousin, à l'image de la gare des Bénédictins, emblème de la ville conçu par l'architecte Roger Gonthier, et au caractère avant-gardiste des activités qu'il accueille, à travers l'industrie céramique.



“L'ARCHITECTURE DE LA RÉGION TÉMOIGNE DE SA VOLONTÉ DE S'INTERROGER SUR SA FAÇON DE VIVRE, À METTRE EN FORME SON HISTOIRE, SON HUMANITÉ ET SES VALEURS TOUT EN VALORISANT ET TRANSCENDANT SES PAYSAGES.



© DR

Vue aérienne du Limousin

Le Pôle de Lanaud, quant à lui, représente un ensemble agricole et technique à l'architecture originale, composée de bois Douglas du Limousin, et constituant la première réalisation en milieu rural du célèbre architecte Jean Nouvel.

Ces bâtiments emblématiques précités font partie des édifices limousins labellisés “Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle”.

D'autres édifices remarquables comme le Centre Européen de la Céramique, le Conservatoire Départemental Emile-Goué ou la Médiathèque de Guéret témoignent de cette architecture durable et de cette intelligence de fonctionnalité que l'on peut rencontrer en Limousin.

L'architecture de la Région témoigne de sa volonté de s'interroger sur sa façon de vivre, à mettre en forme son histoire, son humanité et ses valeurs tout en valorisant et transcendant ses paysages. ▲



© REGION LIMOUSIN

Centre international d'art et du paysage, Île de Vassivière - Beaumont du Lac (87) (architectes : Aldo Rossi et Xavier Fabre)



© COLLECTION GRAND GUÉRET / S. PAROITY

Bibliothèque Multimédia Intercommunale du Grand Guéret (23) (architecte : Brochet Lajus Pueyo agence d'architecture)

# LA CREUSE : UNE LONGUEUR D'AVANCE EN DOMOTIQUE DÉDIÉE À L'ACCESSIBILITÉ

En matière de pyramide des âges et de vieillissement, le département de la Creuse présente vingt années d'avance sur l'évolution sociodémographique européenne. Les élus creusois ont choisi de faire de cette situation, vécue comme un désavantage partout ailleurs, un atout humain et de développement économique.



Depuis environ dix ans, des acteurs publics et privés se sont réunis autour de la problématique du maintien des personnes âgées à domicile et ont obtenu la labellisation d'un "pôle d'excellence rural" en 2006 : le Pôle Domotique et Santé de Guéret – Odysée 2023 – chargé notamment de la création d'un centre de ressources et de l'expérimentation d'un pack domotique dans les logements individuels.

Le Centre de Ressource Domotique (CRD), géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, a ouvert ses portes en 2010. Il remplit trois missions essentielles autour de la domotique. Tout d'abord incubateur / pépinière d'entreprises, il héberge les structures privées (start-up, entreprises classiques, succursales de grands groupes...) qui veulent travailler autour de la domotique. Centre de recherche et de développement de produits et services innovants pour le maintien à domicile des personnes dépendantes, il a également vocation à informer et sensibiliser le grand public via des réunions, des manifestations annuelles (Journées Nationales de la Domotique, Salon régional de la Domotique, etc.) ou encore grâce à son showroom gratuit présentant les technologies domotiques actuelles et futures... Enfin, il met à disposition des salles de formation dédiées à l'enseignement et accueille des étudiants de BTS Domotique porté par le Lycée Jean Favard de Guéret, des étudiants de licence professionnelle "Domotique et autonomie des personnes" (université de Limoges) et bientôt le master international Auton'Hom-E. En outre, ce centre promeut la formation continue des adultes avec des partenaires tels le GRETA ou l'AFPA et viennent par ailleurs s'y former des artisans électriciens qu'il s'agit de sensibiliser aux technologies domotiques ou à l'approche spécifique d'une clientèle âgée et / ou en perte d'autonomie.

En matière d'habitat, la domotique peut ainsi se mettre au service de l'accessibilité des logements pour tous les types de publics, de conditions et pour tous les handicaps. Si elle sert à promouvoir des solutions de simple confort ou de meilleure gestion des énergies dans les bâtiments, elle présente en effet un volet lié à la santé et au bien-être des personnes qui est fondamental. Par exemple, bien que l'on manque encore de recul et que ces chiffres doivent être abordés avec prudence, une étude laisse penser que l'installation des packs domotique en Creuse repousserait de 2,5 ans environ l'âge d'entrée en maison de retraite. La domotique est ainsi particulièrement précieuse dans un logement pour toutes les personnes

en situation de handicap, pour les seniors mais aussi, et c'est un aspect fondamental, pour celles et ceux qui désirent anticiper la dépendance ou tout simplement préparer leur habitat à la survenue d'une moindre mobilité, d'un accident de la vie. L'avancée des appareillages et des solutions existant sur le marché est telle qu'il est possible de tout "domotiser" dans un logement, de prévenir ou d'aider la plupart des incidents, de répondre à la plupart des risques, des demandes, des pathologies, pour un coût qui se "démocratise" (surtout s'il est anticipé dès la construction de l'habitat) et une intervention sur le bâti qui peut être modeste et fort peu intrusive (faibles câblages voire solutions non filaires).

À titre d'illustration, le projet Ti'Hameau® récemment mené sur la commune creusoise de La Souterraine visait la construction d'un immeuble de vingt logements dont huit destinés à des personnes en situation de handicaps moteurs importants. Afin que le promoteur Ti'Hameau® et le bailleur social qui sera propriétaire du collectif Creusalis puissent disposer d'une connaissance affinée et actualisée des besoins et des usages des personnes handicapées, plusieurs réunions ont eu lieu au Centre de Ressources Domotiques. Fortes d'échanges et de débats réunissant associations d'usagers et partenaires publics dans un premier temps, elles ont permis d'établir un cahier des charges détaillé dressant un panel précis et actualisé des besoins et nouveaux usages liés au handicap. Dans un second temps, sur la base même des conclusions ainsi établies, d'autres rencontres ont eu lieu avec des professionnels du secteur (grandes entreprises, PME, fournisseurs...) afin de considérer les solutions technologiques dont ils disposent sur leurs catalogues respectifs pour l'équipement futur de l'immeuble. C'est rien moins qu'un véritable guide de bonnes pratiques dont les constructions ultérieures pourront bénéficier, qui a pu découler de ce travail commun mené en terre guéretoise au sein du Centre de Ressources.

C'est là un bon exemple de ce qu'il est possible de faire en matière de scénarisation de la vie au domicile et un premier jalon important pour l'adaptabilité de l'habitat pour qui, plus que jamais, la domotique est un allié de premier ordre. ▲

→→→ **ERIC CORREIA**  
vice-président du Grand Guéret



LIMOUSIN

# "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE"

L'UNSA ET L'ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER, DÉDIÉ AU LIMOUSIN, PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

AGENCE DAVID ARCHITECTE : HERVÉ DAVID, ANNE-DAVID SEVESTRE (1) ;  
SARL SPIRALE- NICOLAS BALMY ET MIGUEL ARAUJO (2) ; SDF COSSET -  
NEYCENSAS : JEAN-PAUL COSSET & RENÉ-PIERRE NEYCENSAS -  
ARCHITECTES D.P.L.G (3) ; AEDIFICARE ARCHITECTES : AGNÈS BAULME (4) ;  
ATELIER 4 RENÉ PESTRE ET ASSOCIÉS : RENÉ PESTRE, ALAIN RIBIÈRE (5) ;  
BERNARD CHIRAC (6) ; ATELIER FABRICE LEVEQUE (7)



## AGENCE DAVID ARCHITECTE

HERVÉ DAVID, ANNE-DAVID SEVESTRE

### TULLE (19)

1 et 2 RÉAMÉNAGEMENT DU CHÂTEAU DES TURENNE POUR INSTALLATION DE LA NOUVELLE MAIRIE, CHAMEYRAT (19)

Maîtrise d'œuvre : DAVID Hervé : architecte mandataire ;  
BETEC : bet structure ; SNC LAVALIN : bet fluides ;  
2 CIE CLERMONT VALLET : économiste de la construction  
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Chameyrat  
Livraison : avril 2010

[Vue du bâtiment à l'origine \(1\)](#)

[Vue sur la façade principale et entrée du bâtiment \(2\)](#)

3 AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE DANSE ET DE SALLES DE RÉPÉTITION POUR LES MUSIQUES ACTUELLES ET LES DANSES URBAINES À BRIVE-LA-GAILLARDE (19)

Transformation d'un bâtiment industriel  
Maîtrise d'œuvre : DAVID Hervé : architecte ;  
BETEC : bet structure ; SYNERGIE : bet fluides ;  
ORFEA : bet acoustique ; Jean Paul Deloménie :  
économiste de la construction  
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Brive-La-Gaillarde  
Livraison : février 2012

[Vue sur la façade principale](#)

# SARL SPIRALE

NICOLAS BALMY ET MIGUEL ARAUJO

LIMOGES (87)

**1 et 2** MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE, BELLAC (87) :  
RÉHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL ET EXTENSION  
Maîtrise d'œuvre : SPIRALE  
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de  
communes du Haut-Limousin  
Date de réalisation : 2012  
Façade principale (1)  
Les salles de lecture s'ouvrent sur une  
terrasse extérieure (2)

**3 et 4** ÉCOLE DE MUSIQUE JEAN FERRAT, SAINT-JUNIEN (87) :  
CONSTRUCTION NEUVE  
Maîtrise d'œuvre : SPIRALE  
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes  
Vienne-Glane  
Date de réalisation : 2012  
Vue extérieure (3)  
Vue de nuit sur le belvédère (4)



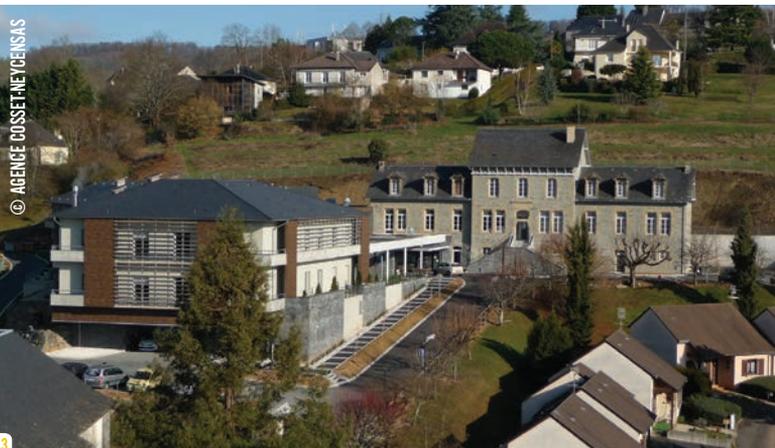
# SDF COSSET – NEYCENSAS

JEAN-PAUL COSSET & RENÉ-PIERRE NEYCENSAS-  
ARCHITECTES D.P.L.G

## MALEMORT-SUR-CORRÈZE (19)

**1** RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL –  
BÂTIMENT "LES NOISILLES", LIMOGES (87)  
Maîtrise d'ouvrage : Centre hospitalier Esquirol  
Date de réalisation : 2010-2011

**2 et 3** RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'EHPAD D'ALLASSAC (19)  
Maîtrise d'ouvrage : Maison de retraite d'Allassac  
Date de réalisation : 2008-2010



# AEDIFICARE ARCHITECTES

AGNÈS BAULME

LIMOGES(87)

**1 et 2** RÉADAPTATION FONCTIONNELLE / BALNÉOTHERAPIE  
À SAINTE-FEYRE (23) - PISCINE ET PLATEAU TECHNIQUE  
Maîtrise d'ouvrage : MGEN  
Date de réalisation : 2009

**3 et 4** SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION SEHV À LIMOGES (87) :  
RÉHABILITATION ET EXTENSION DES BUREAUX  
Maîtrise d'ouvrage : SEHV  
Date de réalisation : 2012



## ATELIER 4 RENÉ PESTRE ET ASSOCIÉS

RENÉ PESTRE, ALAIN RIBIÈRE

LIMOGES (87)

**1** RESTRUCTURATION DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS MOULIN RABAUD,  
LIMOGES (87)  
Maîtrise d'ouvrage : Bâtiment CFA Limousin / SELI  
Date de réalisation : 2010

**2 et 3** RÉHABILITATION DES FAÇADES ET RÉFECTION DE DEUX LOGEMENTS  
DU COLLÈGE COROT À AIXE-SUR-VIENNE (87)  
Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de la Haute-Vienne  
Date de réalisation : 2011



## BERNARD CHIRAC AUBUSSON (23)

"ÎLOT DE L'ABREUVOIR" À AUBUSSON (23) :  
RÉHABILITATION D'UN ÎLOT URBAIN EN MUSÉE, GALERIE D'ART ET LOGEMENTS  
Maîtrise d'ouvrage : SCI La Passerelle  
Date de réalisation : septembre 2012

© CHANTAL CHIRAC



© CHANTAL CHIRAC



© CHANTAL CHIRAC



© ATELIER LEVEQUE



## ATELIER FABRICE LEVEQUE LIMOGES (87)

**1 et 2** ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-VICTURNIEN (87) :  
CONSTRUCTION NEUVE HQE, LABEL BBC

Maîtrise d'œuvre : architecte : Atelier Fabrice Leveque ;  
BET Structure : Cabrol Betouille ; BET fluides :  
INGEBAT ; BET économie : Cabinet Deloménie  
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Saint-Victurnien.  
Date de réalisation : 2010.

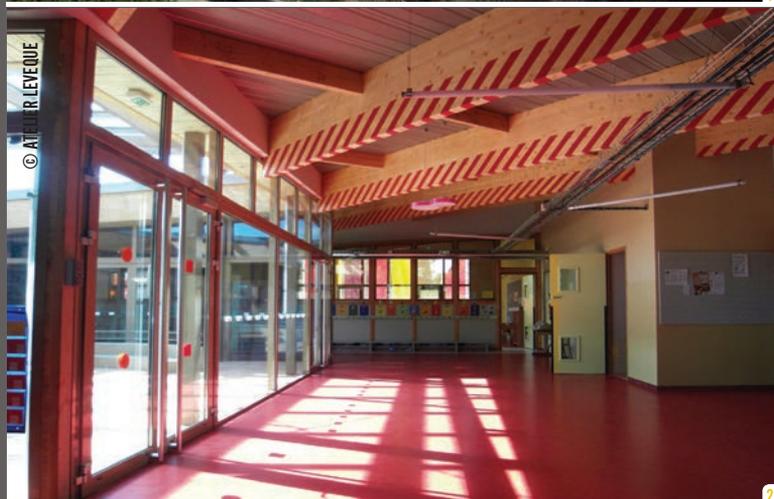
[Extérieur angle nord / ouest \(1\)](#)

[Hall / jeux intérieur \(2\)](#)

**3** LYCÉE PROFESSIONNEL LES VASEIX, VERNEUIL-SUR-VIENNE (87) :  
DIVERS AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET RÉNOVATION DE FAÇADES HQE

Maîtrise d'œuvre : architecte : Atelier Fabrice Leveque ;  
BET Structure : Cabrol Betouille ; BET fluides : Larbre ;  
BET économie : Cabinet Psychaffray ; OPC : BEG-ESOP  
Maîtrise d'ouvrage : Conseil Régional du Limousin  
Date de réalisation : 2012

© ATELIER LEVEQUE



2 3



© ATELIER LEVEQUE



# LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

**UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

# COMMENT MONTER SON AGENCE D'ARCHITECTURE ?

Dans ce numéro de *Passion Architecture*, la rédaction s'est intéressée aux modes de création d'agence. Par transmission, création *ex nihilo*, exercice à titre individuel ou en société... Après un récapitulatif de ces différents modes d'exercice et d'accès à la profession, vous trouverez dans ce dossier quelques témoignages de confrères.

## L'ÉVOLUTION DU MODE D'EXERCICE

Parmi les modes d'exercice de la profession prévus par l'article 14 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'architecte peut exercer de manière indépendante à titre individuel, ou en qualité d'associé d'une société d'architecture ;

Forme historique de l'exercice professionnel, l'exercice indépendant à titre individuel régresse au profit de l'exercice en société.

Selon l'Ordre, "Les associés de sociétés d'architecture seraient moins impactés par la crise que leurs confrères libéraux. Si l'exercice sous forme de société peut présenter un certain nombre de contraintes au moment de sa constitution ou sur le plan de la gestion, le choix de la forme sociale est porteur de nombreux avantages. D'autant plus, si l'on considère que les architectes ont une grande liberté de choix en matière de formes sociales comparativement aux autres professions libérales réglementées, dans la mesure où ils peuvent constituer des sociétés de droit commun.

À n'en pas douter ces formes sociales constituent un moyen pour l'architecte d'assurer son indépendance financière, de protéger son patrimoine, d'optimiser, de développer et de pérenniser sa structure."

Mais elles permettent également de regrouper toutes les compétences nécessaires au sein d'une équipe, d'acquérir les moyens matériels pour affronter de nouvelles exigences ; enfin, d'être sur pied d'égalité avec les entités co-contractantes, afin de conserver la position de mandataire dans les équipes de maîtrise d'œuvre, position convoitée par certaines sociétés d'ingénierie

### Liens utiles :

- Sur le site de l'UNA-PL : [www.unapl.fr/sites/default/files/guide-installation-liberal-2012/appli.htm?onglet=&page=](http://www.unapl.fr/sites/default/files/guide-installation-liberal-2012/appli.htm?onglet=&page=)  
ou encore : [www.unapl.fr/sites/default/files/guide-installation-liberal-2012/index.html](http://www.unapl.fr/sites/default/files/guide-installation-liberal-2012/index.html)
- Guide actif sur le site de l'Ordre : [www.architectes.org/outils-et-documents/publications-de-l-ordre/guide-des-societes-d-architecture-2012/guide-des-societes-d-architecture](http://www.architectes.org/outils-et-documents/publications-de-l-ordre/guide-des-societes-d-architecture-2012/guide-des-societes-d-architecture)

Extrait de la "LETTRE À UNE JEUNE ARCHITECTE" par C.L.  
Bulletin n°49 de la société française des architectes

"L'essentiel pour avoir une agence qui tourne, c'est de recruter une chargée de com, on en trouve dans le milieu de la pub ou des cosmétiques. Elle t'aidera à te trouver une identité visuelle, un gimmick, quelque chose qui te singularise ; fais attention, les bambous et le vert Hollywood chewing-gum sont déjà pris, l'orange minium un peu galvaudé : un truc comme la languette rouge Prada ne serait pas mal.

Pour la production, sous-traite un max ou trouve-toi un triste sans ambition, un vieux copain d'école qui prend son pied à lire les DTU, il assurera le fastidieux. Essaie au maximum de limiter tes missions au PC voire au DCE, abandonne les chantiers, on s'y salit les escarpins, il y fait froid et les gens y sont trop rustiques, quelques visites en fin de travaux pour choisir les couleurs, c'est bien suffisant. Ainsi les entreprises générales t'apprécieront et te confieront en direct des logements à la pelle et te proposeront de faire en équipe les concours PPP et conception-réalisation, tes chances s'en trouveront démultipliées.

Tente de t'introduire aussi dans les études urbaines, elles permettront de te faire courtiser par tes confères qui deviendront tes obligés et à l'occasion tu récolteras quelques opérations en direct. L'ilot ouvert, idée magnifique et pratique a colonisé les opérations ANRU et la France entière, il n'y a qu'à dérouler. Il y en a même certains qui le vendent en Chine. Ne néglige pas la Chine, ça impressionne dans un CV, la Chine.

Enfin, tes bâtiments terminés, choisis un bon photographe qui non seulement te fera de belles images mais qui saura les vendre dans les revues influentes – mais refuse toute publication dans *Construction Moderne*, c'est un ramassis de crypto-modernes.

Tout cela te laissera le temps d'aller à toutes les inaugurations, à tous les cocktails où tu pourras continuer à travailler tes réseaux politiques et mondains, mais sois prudente, sois pote avec tout le monde : en mai parfois le vent tourne."

qui mettent en avant auprès des maîtres d'ouvrage la faible assise financière des structures d'architecture.

### LA DIVERSITÉ DES MODES D'ACCÈS À LA PROFESSION

Comme en témoignent les exemples qui illustrent ce propos, l'accès à l'exercice professionnel peut prendre diverses formes : transmission, reprise, achat de parts dans une société, création "ex nihilo", ... La création d'une société d'architecture peut également naître de la fusion de plusieurs activités libérales.

La société d'architecture ou le groupement d'architectes se décline en un large choix de formules, toutes détaillées dans le "guide des sociétés d'architecture", édité par l'Ordre des architectes (contrat de collaboration libérale, société civile de moyens (SCM), groupement d'intérêt économique (GIE), société en participation (SEP), SARL, SAS ou SA.)

### LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR

Devant la difficulté à s'installer "sans référence", certains jeunes architectes ont recours au statut d'auto-entrepreneur.

Est-ce la nouvelle tendance vers laquelle s'oriente l'exercice libéral ?

Cette formule proposée pour un chiffre d'affaires annuel inférieur à 32.100 € H.T. peut être interprétée comme une façon de faciliter l'accès à l'exercice indépendant, mais également comme une officialisation de la précarité.

Ce statut peut en outre, à terme, mettre en danger les créations d'emploi dans les sociétés d'architecture, si les employeurs prenaient l'habitude de recourir abusivement à ce vivier de "petites mains". ▲



« GCG Architectes a été fondé en mai 2012 par trois architectes : Alexandre Goulet (28 ans), Olivia Charpentier (29 ans) et Dev Gupta (33 ans).

Nous nous sommes rencontrés durant nos études d'architecture à l'ENSA de Versailles autour d'un projet de Master 1 effectué en Chine en 2006 (workshop). Notre collaboration s'est très bien passée, nous étions très complémentaires. Nous avons alors prévu de travailler chacun de notre côté pendant quelques années puis de nous retrouver pour monter une agence.

Pendant cinq ans, nous avons travaillé dans des agences en France et à l'étranger très différentes, sur des programmes et échelles extrêmement variés<sup>1</sup>.

Notre agence est située à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous travaillons sur des projets variés : la scénographie de l'exposition de Rudy Ricciotti à la Cité de l'Architecture, la réhabilitation et transformation d'une école en logements collectifs à Paris, la construction d'une maison à Malakoff, la rénovation de trois hôtels parisiens, la rénovation d'appartements, l'extension d'une maison à Deauville...

Nous nous développons également en Chine avec un premier bureau tout récemment ouvert à Pékin, où nous développons des projets de conception (APS et concours) :

<sup>1</sup> Alexandre: Rudy Ricciotti (Bandol) - REX / OMA (New-York) - ECDM architectes (Paris)  
Olivia : Valode & Pistre (Paris) - Acoupel Architecture (Paris) - Kiss + Cathcart (New-York)  
Dev : SLF Architecte (Hong Kong) - Architecture et Ingénierie Environnementales (Paris) - Satish Khana Associates (New Dehli)

tours de bureaux à Pékin, quartier commerces et logements Xining, une université dans le Heilongjiang, un bâtiment intermodal (trains bus) et des logements et un centre commercial sur l'île d'Hainan.

En tant que jeunes entrepreneurs, nous avons su analyser et tirer profit de quatre atouts déterminants dans le développement de notre activité.

Nous bénéficions d'un vaste réseau de clients potentiels que nous cultivons sans cesse. **Nous sommes à l'écoute de nos clients, de leurs besoins, de leurs budgets et travaillons sans relâche pour les satisfaire.**

D'autre part, nous nous adaptons constamment à l'environnement normatif qui légifère notre activité et tentons de proposer des solutions architecturales créatives et innovantes. De plus, nous valorisons le travail et les expertises de nos collaborateurs tels que les ingénieurs, designers, ergonomes, artistes et artisans qui nous permettent de concrétiser notre vision.

Enfin, nous réalisons l'importance des prises de risque dans notre métier, qu'elles soient créatives ou économiques. Ainsi, nous participons à de nombreux concours en Chine qui nous ouvrent la voie vers des projets de grandes ampleurs à l'échelle de nos aspirations.



**NOLWENN DULIEU,**  
Atelier du Lieu, Nantes (44)

« Au cours de mes études d'architecture, mon père, m'a proposé de nous associer. Aucune hésitation, je voulais juste avoir la possibilité, avant, de découvrir d'autres points de vue afin de me constituer un savoir : Erasmus à Turin, 3<sup>e</sup> cycle à la Villette, stage en agence parisienne, puis à Mexico, mission archéologique en Syrie, coopération en Bolivie dans le service urbanisme, stage chez une paysagiste. En parallèle, les études et le Master d'urbanisme à Nantes. Dans les interstices, je travaillais avec mon père et une fois mes diplômes obtenus, nous avons, pris toutes les dispositions pour créer l'agence. Six mois, le temps de m'inscrire à l'Ordre, de rencontrer son comptable, contacter les mutuelles, réfléchir au montage, le nombre de parts, déposer les statuts... Un vrai imbroglgio qui a débouché

à la création de l'Atelier du Lieu en 2004. Il a fallu ensuite me présenter aux maîtrises d'ouvrages, cotraitants, faire des avenants aux contrats au profit de la nouvelle société, et puis concourir pour gagner de nouveaux projets. L'idée était, et est toujours, de conserver la philosophie de Jacques : **travailler sur les différentes échelles de l'acte de construire : l'urbanisme et l'architecture.** Constituer une équipe, la stabiliser, a mis quelques années, et la construction d'outils a débouché sur la labélisation "ISO 9001". Nous partageons nos démarches avec nos commanditaires, mais également les usagers pour qui nous concevons, dans le sens du développement durable. Afin d'être toujours pertinente, je continue à me former et poursuis mes voyages vers d'autres peuples et paysages.



« La prise de participation au sein de l'agence Olichon Pavageau & Associés, désormais OP2A, découle assez naturellement d'un investissement croissant dans les projets du cabinet. Mais ce qui change radicalement la perception de notre quotidien est la très grande diversité des tâches, et l'implication importante que nécessite le positionnement en tant que nouveau chef d'entreprise.

**En tant qu'associé au sein d'une PME, en plus des tâches purement techniques inhérentes au métier, on doit être gestionnaire, comptable, juriste.** On prend conscience de manière accrue de la responsabilité de l'architecte, on cherche à défendre la notion de propriété intellectuelle, on doit pérenniser la structure... Autant de challenges du quotidien qui laissent à penser que seul ce mode d'exercice permet réellement d'appréhender le métier d'une manière globale, avec une vision très large de ce qui fait son essence.

Mais c'est avant tout la gestion humaine induite par un cabinet de douze personnes qui est de loin la plus déroutante. C'est certainement de tous les défis à relever celui qui est le plus difficile, mais également le plus intéressant, sans doute parce que c'est là que se situe la valeur ajoutée de notre métier d'architecte.

**NICOLAS PARNAUDEAU,**  
OP2A, Rezé (44)



« Architecte DPLG en 2004, j'ai ensuite obtenu un Master en Architecture et Développement Durable co-organisé par l'École Polytechnique de Lausanne. J'ai ensuite intégré le GRECAU (ENSAPBx) comme chargée de recherche et comme vacataire ; et trouvé un emploi à Tours.

L'agence De Bossoreille – Lesage et Associés comptait déjà sept personnes. Mes futurs associés étaient à la recherche d'un architecte prêt à s'investir pour reprendre la société (2006). J'ai d'abord été salariée, puis à partir de 2007, je suis devenue associée de façon progressive. Les deux associés architectes ont pris leur retraite et je suis devenue co-gérante puis gérante de la société. Jacques Branchu est toujours associé de la société. Nous avons changé de nom pour Arteia.

Cette reprise progressive m'a permis d'aborder sereinement les aspects de gestion d'entreprise, management d'équipe. Il est rassurant d'être entouré au quotidien de personnes expérimentées. D'autre part, **la reprise d'une agence permet d'accéder rapidement et en son nom à des commandes qui nécessitent d'avoir des références souvent longues à obtenir.**

**FLORA GBÉDJI,**  
architecte d.p.l.g.  
Arteia - SARL d'Architecture, Tours (37)



**CÉCILE SALLÉ  
ET JEAN-PIERRE DEVAUX,**  
DS ARCHITECTURE S.A.R.L., Châteauroux (36)

“ C'est en 2007 que DS ARCHITECTURE S.A.R.L. a été créée, fusionnant l'activité de deux architectes exerçant en profession libérales : l'agence de Jean-Pierre Devaux créée à Paris en 1977 et installée à Châteauroux depuis 1980, employant 4 salariés, et celle de Cécile Sallé, créée en 2003 à Figeac (Midi-Pyrénées) et transférée en 2004 dans la Région Centre à Châteauroux. C'est après plusieurs expériences de gérance dans le domaine de la photo et de l'édition publicitaire que celle-ci s'est réorientée vers le métier d'architecte.

Ce regroupement en S.A.R.L. d'architecture visait plusieurs objectifs :

- L'opportunité de passer de l'exercice libéral à la création d'une société,
- L'association de moyens avec la mise en commun d'une structure et de locaux professionnels existants,
- La possibilité de racheter des parts sociales, facilitant l'entrée ou la sortie d'associés dans ce "groupement d'architectes", en maintenant une continuité de la structure.

Notre expérience s'est avérée très positive et permet d'assurer une transmission d'activité à moyen terme.



Après huit années passées en agence, je me suis installée à mon compte début 2011 en tant qu'auto-entrepreneur. Ce choix provisoire répondait à une situation tout aussi provisoire : le temps dévolu à mon activité professionnelle a été réduit à la portion congrue sur les 16 premiers mois – projet personnel et organisation familiale contraignante obligeant. Le principal avantage lié à ce régime était l'absence de dépenses en cas d'absence de recettes.

L'autre avantage est une comptabilité simplifiée à l'extrême. Dès que ma situation s'est simplifiée, j'ai démarré une activité libérale. En effet, l'activité d'architecte en tant qu'auto-entrepreneur, lorsque l'on s'installe, montre vite ses limites :

- Elle présente un manque de crédibilité auprès de la maîtrise d'ouvrage professionnelle – publique ou privée –

en jetant un doute sur la pérennité ou sur l'engagement personnel,

- Elle ne permet la déduction d'aucune dépense. Et il y en a...
- Elle implique une TVA à 0 %, ce qui représente un atout auprès des clients particuliers, mais un désavantage auprès de la maîtrise d'ouvrage professionnelle.

**SOPHIE CHOUVET BUCHER,**  
Beauvais (60)

dossier réalisé par  
→→→ **SABINE FOURNAL,**  
architecte



## FORMATION GEPA

**CRÉER SON AGENCE D'ARCHITECTURE**  
*Lancer et structurer ses 3 premières années d'activité*

**Objectifs :**

- Définir son projet d'entreprise
- Consolider le démarrage d'activité
- Comprendre les enjeux du métier de dirigeant

Durée : 3 jours.

Vous souhaitez démarrer votre activité ou renforcer votre développement après quelques mois de fonctionnement ?

Prendre un bon départ sur un marché très concurrentiel nécessite :

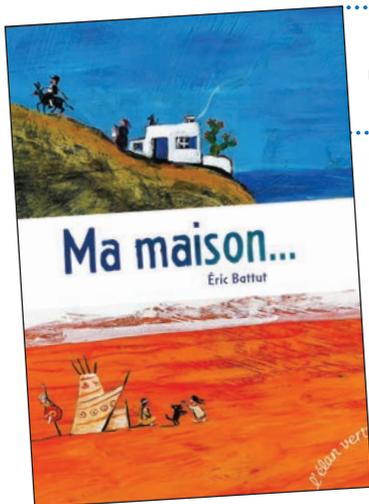
- de travailler finement sa différence,
- de fixer des modalités réalistes pour accéder à la commande,
- de se préparer au "métier" de chef d'entreprise.

Le métier de chef d'entreprise est prenant, une fois l'activité engagée vous aurez peu de temps pour prendre le recul nécessaire. Ce programme est conçu pour vous aider à construire un projet réaliste et personnalisé.

**MANAGER SON AGENCE D'ARCHITECTURE**

Ce programme est conçu pour aider les dirigeants-architectes, souvent seuls et investis dans le quotidien, à prendre un recul nécessaire d'architecture.

En trois jours, plus une demi-journée d'accompagnement personnalisée en agence, venez acquérir les clés pour développer son agence, accroître ses capacités d'adaptation et d'innovation dans un environnement changeant, faire un point sur le fonctionnement de sa structure après quelques années d'activité. ▲



**MA MAISON...**  
d'Éric Battut – éditions de L'Élan vert –  
14 pages – 12,70 €

Sous le pinceau d'Éric Battut, les enfants du monde nous présentent leur maison : en Suisse, aux îles Fidji, au Kenya, au Japon, en Grèce, en Mongolie, au Maroc, au Groenland, en Amérique, en Slovaquie, aux États-Unis. À souligner la combinaison de la poésie des images et du texte pour évoquer la maison, reflet du mode de vie et de l'environnement, mais aussi invitation au rêve et à l'évasion...

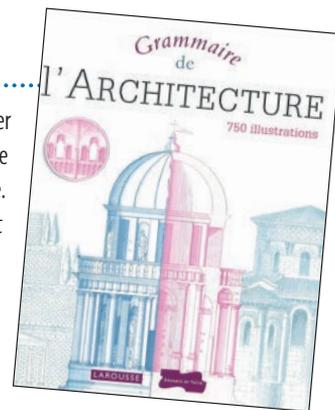


**10 CLEFS POUR S'OUVRIR À L'ARCHITECTURE**  
de Martine Bouchier – éditions Archibooks –  
98 pages – 9,90 €

Publié en 2008, cet ouvrage est épuisé. Sa réédition est l'occasion d'un enrichissement du texte. Destiné à initier une démarche personnelle, à stimuler la curiosité du lecteur en introduisant l'architecture par son versant sensible et émotionnel. Il s'adresse aux curieux, amoureux des villes, des parcs et jardins, à ceux qui aiment le paysage, ceux qui n'hésitent pas à quitter leur espace domestique pour se perdre dans l'espace urbain.

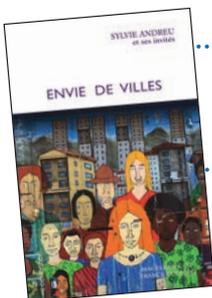
**GRAMMAIRE DE L'ARCHITECTURE**  
sous la direction d'Emily Cole, historienne de l'architecture – éditions Larousse –  
351 pages – 39,90 €

Cet ouvrage de référence nous fait voyager à travers les civilisations et le monde, de l'Égypte ancienne à la révolution industrielle. Richement illustré de 750 planches, l'accent est mis sur les dix éléments dont tous les pays (ou presque) ont fait usage : coupoles, colonnes, tours, portes, fenêtres, frontons, toits, voûtes, escaliers, arches et arcades.



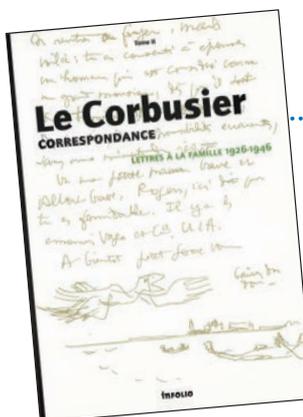
**MONUMENTS DU MONDE**  
de D.M. Field – éditions de Lodi –  
439 pages – 19,90 €

400 photographies et descriptions approfondies rythment ce livre destiné aux amateurs désirant mieux connaître l'architecture et développer un esprit critique. Le lecteur acquiert une vue panoramique des merveilles de l'architecture mondiale à travers 300 bâtiments ou sites spectaculaires.



**ENVIE DE VILLES**  
de Sylvie Andreu et ses invités – éditions Magellan et Cie, France Culture – 70 pages – 10 €

Turin, Riga, Dieppe, Chisinau, Reykjavick, Bamako, Lagos, Le Cap, Le Caire, Meknès, Cayenne, Brasilia, Valparaiso, Buenos Aires, Port-au-Prince, Chicago, La Nouvelle-Orléans, New-York, Montréal, San Francisco, Alep, Chongqing, Kirtipur, Tokyo, Astana... 25 villes devenues personnages principaux de textes. Les auteurs, avec leur propre sensibilité, nous font partager leur expérience de ville et donnent au lecteur l'envie de porter, à son tour, un regard unique sur les lieux qu'il fréquente.



**LE CORBUSIER – CORRESPONDANCE LETTRES À LA FAMILLE 1926-1946**  
de Rémi Baudouin et Arnaud Dercelles – éditions Infolio – 1006 pages – 35 €

Le tome 1, paru en 2011, s'intéressait aux échanges épistolaires de 1900 à 1925. Le Corbusier adresse 700 courriers à ses proches de 1926 à 1946 : ils constituent le tome 2 de sa correspondance. Le lecteur découvre son portrait au jour le jour tandis qu'il voyage sans cesse endossant la stature de l'architecte international. Pendant cette période, il engage les projets majeurs de son existence qui sont autant de manifestes de l'architecture moderne. Le tome 3, à paraître, recueillera les écrits de 1947 à 1965.

# Les indemnités de fin de carrière (IFC) : optimiser leur gestion tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux ?

## Paroles croisées

**YVES LE NAIL**, Directeur Épargne Individuelle et Collective, groupe Humanis

**MARYLINE FLEURENT**, responsable du développement des CCN, groupe Malakoff Médéric

### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, QUELLE OBLIGATION POUR L'ENTREPRISE ?

M. F : Depuis 1978, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités de fin de carrière à ses collaborateurs partant à la retraite (et ayant au moins 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise).

Calculées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté de chaque salarié, les IFC peuvent représenter\* plusieurs mois de salaire brut auxquels peuvent s'ajouter les charges sociales patronales. Ce montant peut être plus élevé selon les dispositions fixées par l'Accord d'entreprise ou la Convention Collective dont dépend l'entreprise.

### COMMENT L'ALLONGEMENT DE CARRIÈRE IMPACTE-T-IL LES ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR ?

Y. L. N : L'allongement de la carrière professionnelle des salariés, induit par la dernière réforme des retraites, entraîne une augmentation du montant des indemnités de fin de carrière à la charge de l'entreprise.

En effet, depuis l'adoption de la loi avançant à 2017 l'âge d'ouverture des droits à 62 ans, la carrière professionnelle est plus longue et les IFC à verser à chaque salarié deviennent ainsi plus élevées. Les nombreux départs à la retraite de la génération baby-boom vont multiplier d'autant le montant de cette charge financière supplémentaire. Ainsi dans les dix ans à venir, 30 % de la population active va partir en retraite.

**Pour s'éviter de mauvaises surprises, les entreprises ont d'ores et déjà tout intérêt à évaluer le montant prévisionnel des IFC et à trouver des solutions pour les financer et en optimiser fiscalement la gestion.**

### QUELLES SOLUTIONS POUR GÉRER LES IFC ?

M. F : Avant tout, l'entreprise doit évaluer (ou réévaluer) ses engagements sociaux. Cette évaluation lui donnera une vision réaliste des charges à prévoir pour les années à venir et lui permettra de choisir, en toute connaissance de cause, la solution pour financer les indemnités de fin de carrière.

**Solution 1 : Régler les IFC sans provisionner.** Dans ce cas, au moment d'un départ en retraite l'entreprise se sert sur sa trésorerie en prenant le risque de la déséquilibrer.

**Solution 2 : Provisionner en interne.** L'entreprise anticipe ces dépenses et constitue des dotations aux provisions. Dans ce

cas, ces provisions ne sont pas déductibles du bénéfice fiscal de l'entreprise et les éventuels produits financiers dégagés pour financer les IFC sont assujettis à l'impôt.

**Solution 3 : Provisionner en externe.** L'entreprise, en externalisant la gestion des IFC, optimise sa gestion de ce passif social et lisse sa trésorerie tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

### POURQUOI EXTERNALISER LA GESTION DES IFC ?

Y. L. N : Si l'entreprise choisit de provisionner en externe, elle simplifie ses démarches et allège sa gestion.

L'organisme qui se charge de la gestion des IFC pourra réaliser l'audit des engagements sociaux (elle le fait généralement gratuitement).

De plus, les versements réalisés sur un contrat destiné au financement des IFC permettent à l'entreprise de lisser cette charge et de **bénéficier d'avantages fiscaux auxquels elle n'aurait pas eu droit en provisionnant en interne.** En effet, les versements effectués dans le cadre de ce contrat sont déductibles de l'impôt sur les bénéfices, sont exonérés de la taxe sur les salaires et ne supportent aucune charge sociale ou fiscale. De plus, les produits financiers dégagés par le fonds constitué sont exonérés d'impôts et viennent couvrir une partie du financement incombant à l'entreprise.

Au moment d'un départ à la retraite, il suffit à l'entreprise de s'adresser à cet organisme pour recevoir le montant nécessaire aux règlements des IFC.

**POUR EN SAVOIR PLUS, contactez les spécialistes du régime santé prévoyance de votre convention collective :**

 **Humanis**  
Entreprises

**APRIONIS DIRECT PME**  
Groupe Humanis  
apronis-direct-pme@apronis.fr

**MARYLINE FLEURENT**  
Groupe Malakoff Médéric  
mfleurent@malakoffmederic.com



**malakoff médéric**  
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

\* En effet lorsque seules les dispositions du Code du Travail s'appliquent, l'indemnité maximum est de 2 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté.



## T.Zen. Un air tempéré en toutes saisons.

Pour améliorer le confort de l'habitat individuel et collectif, répondre aux préoccupations de l'environnement et réaliser d'importantes économies d'énergie.

**1 SYSTÈME  
4 FONCTIONS**  
Ventiler.  
Chauffer.  
Rafraîchir.  
Gérer l'ECS.

- **Ventiler.** Système de ventilation performant grâce à une VMC double flux.
- **Chauffer.** Exploitation des calories de l'air vicié pour chauffer l'air entrant.
- **Rafraîchir.** Réversibilité, ce qui permet de rafraîchir l'air en été.
- **Gérer l'ECS.** Système de récupération d'énergie qui exploite les calories de l'air vicié pour la production d'eau chaude.